

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'Université de Bourgogne
Séance du 16 mai 2022

Délibération n° 2022 – 16/05/2022 – 2

Verbatim du conseil d'administration du 16 mars 2022

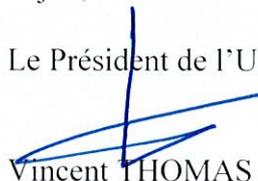
- VU le code de l'éducation
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne

Effectif statutaire : 32 Membres en exercice : 32 Quorum : 16 Membres présents : 13 Membres représentés : 6 Total : 19	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 1 Suffrages exprimés : 18 Pour : 18 Contre : 0
---	---

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, **approuve le verbatim du conseil d'administration du 16 mars 2022.**

Dijon, le 17 mai 2022

Le Président de l'Université de Bourgogne,



Vincent THOMAS

P.J. : Verbatim du conseil d'administration du 16 mars 2022

Délibération transmise à la rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté
Chancelière de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

Verbatim du Conseil d'Administration du 16 mars 2022

Collège A - Professeurs et personnels assimilés

Membres présents ou représentés

Madame Alexandra LAURENT,
Monsieur Luis LE MOYNE,
Monsieur Vincent THOMAS.

Membres excusés

Monsieur Alexandre COCHET,
Madame Patricia FAUQUE,
Madame Lucy MOSER-JAUSLIN.

Collège B - Autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés

Membres présents ou représentés

Madame Peggy CÉNAC,
Monsieur Lionel CROGNIER,
Madame Stéphanie DAUPHIN-BENOIST (procuration à Madame Alexandra LAURENT),
Madame Marie-Geneviève GERRER (procuration à Monsieur Lionel CROGNIER),
Madame Elsa LANG-RIPERT,
Madame Emmanuelle PUCÉAT.

Collège des personnels BIATSS

Membres présents ou représentés

Monsieur Cédric CLERC (procuration à Madame Emmanuelle PUCÉAT),
Monsieur Eric DAUBIGNEY (procuration à Madame Christine TOURNAY-DUPONT),
Madame Christine TOURNAY-DUPONT.

Membre excusé

Monsieur Guy-Daniel LIGAN.

Membres absents

Monsieur David COUSSON,
Monsieur Jean-Emmanuel ROLLIN.

Collège des usagers

Membres présents ou représentés

Madame Ambre ADAMIAK,
Madame Louise BOUCHÉ,
Madame Lucile TISON (procuration à Madame Louise BOUCHÉ).

Membres absents

Monsieur Quentin LENORMAND,
Monsieur Arthur SABATIER,
Monsieur Alexandre TISSIER.

Personnalités extérieures

Membres présents ou représentés

Madame Nadiège BAILLE (procuration à Madame Ambre ADAMIAK),
Madame Frédérique BEAULIEU (procuration à Monsieur Luis LE MOYNE),
Monsieur Denis HAMEAU (procuration à Madame Elsa LANG-RIPERT),
Madame Nathalie MUNIER-JOLAIN (procuration à Monsieur Vincent THOMAS).

Membre excusé

Monsieur Arnaud DEROUSSIAUX.

Membres absents

Monsieur Brice LETHIER,
Madame Laëtitia MARTINEZ,
Monsieur Yang SONG.

Personnes présentes à titre consultatif

Monsieur Gracian DIDIER, Représentant de Monsieur le Recteur de la région académique Bourgogne Franche-Comté,
Chancelier de l'université de Bourgogne,
Monsieur Alain HELLEU, Directeur général des services,
Madame Muriel LECULLIER, Agent comptable,
Madame Magali KHATRI, Directrice du pôle Finances.

Invités

Madame Emilie BARTHET, Directrice du pôle Documentation,
Madame Laurence BRONNER, Directrice du service des personnels enseignants, pour le point IV,
Monsieur Nicolas CUENIN, Fondé de pouvoir auprès de l'agent comptable, pour le point III
Monsieur Dominique DELMAS, Conseiller spécial du Président de l'université,
Madame Karen FIORENTINO, Vice-présidente de la Commission de la formation et de la vie universitaire,
Monsieur Cyril GOMET, Directeur de cabinet du Président de l'université,
Monsieur Fabrice HERVÉ, Vice-président délégué aux finances, au budget et aux investissements,
Monsieur Pascal NEIGE, Vice-président délégué à la recherche,
Monsieur Philippe PERROT, Vice-président délégué au patrimoine et à la stratégie des sites territoriaux,
Monsieur Maxence ROULLIAT, Vice-président délégué à la vie, à la démocratie et au bien-être étudiant,
Monsieur Stéphane TIZIO, Vice-président délégué aux ressources humaines et à l'action sociale,
Monsieur Grégory WEGMANN, Vice-président délégué à la politique européenne et internationale.

Pour la gestion du conseil d'administration : Pôle des affaires juridiques et institutionnelles (PAJI) Messieurs Ameur Aïchi, Jean-Marc Bourgeon, Madame Annie Favier.

Ordre du jour :

I) Informations du Président	1
<u>Point A</u> : Points soumis à discussion.....	15
II) Questions statutaires.....	15
1. Élection du Bureau de l'université de Bourgogne	15
III) Questions financières	20
1. Présentation du compte financier 2021 et du rapport des Commissaires aux Comptes - Approbation de l'affectation des résultats et des provisions.....	20
2. Marché pour la certification des comptes annuels 2022-2027.....	35
IV) Questions relatives aux Ressources Humaines (CT du 9 mars 2022).....	36
1. Projet d'action sociale pour l'année 2022	36
2. IFSE : Revalorisation du corps des assistants de service social au 1 ^{er} janvier 2022	38
4. Régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs (RIPEC) : principes de répartition de la prime individuelle.....	38
5. Mise à jour de la cartographie des logements concédés par nécessité absolue de service	41
6. Élections professionnelles 2022 : part des femmes et des hommes composant l'effectif représenté au CSA et à la CPE au 1 ^{er} janvier 2022	41
3. Répartition du contingent de promotions internes dans le corps des professeurs des universités pour les maîtres de conférences au titre des années 2021 et 2022 (repyramidage)	42
V) Travaux de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) du 1 ^{er} mars 2022	47
1. Travaux de la commission de la pédagogie du 8 février 2022.....	47
a. Actualisation du processus de sélection PASS / LAS pour l'accès en 2 ^e année des études de Médecine, Pharmacie, Odontologie, Maïeutique ou Kinésithérapie	47
b. Réforme des études de santé : attendus pour le dispositif Passerelles	49
2. Travaux de la commission de la vie étudiante (CVE) du 1 ^{er} février 2022	49
3. Travaux de la commission FSDIE du 25 janvier 2022	53
4. Accès en Master 1 : calendrier des candidatures pour les candidats nationaux session 2022.....	54
VI) Travaux de la Commission de la Recherche (CR) du 3 mars 2022	55
1. Campagne BQR 2022 – Programme 2 – Allocations postdoctorales : Attribution des subventions ..	55
2. Deuxième appel de la campagne BQR 2022 – Programme 3 – Recherche en Réseau : attribution des subventions	55
3. Demandes de subventions	56
<u>Point B</u> : Points adoptés sans débat (sur demande, les points peuvent faire l'objet d'un débat)	57
VII) Tarifs, subventions et dons – Catalogue des ouvrages des EUD – Conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne	57
VIII) Compte rendu des marchés passés en 2021 – Compte rendu des contrats et conventions hors subvention	57

VERBATIM

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE BOURGOGNE (SEANCE DU 16 MARS 2022)

*(La séance est ouverte à 14 h 00 sous la présidence de Monsieur Vincent Thomas,
Président de l'Université de Bourgogne)*

-:-:-:-:-

I) Informations du Président

Le Président.- Bonjour à toutes et à tous. Nous allons pouvoir lancer notre séance du conseil d'administration du 16 mars 2022. Nous avons un ordre du jour relativement copieux, d'autant plus que le point d'information risque de prendre un peu de temps, dans la mesure où nous avons un certain nombre de choses à évoquer.

Le premier point d'information, c'est d'abord – vous avez été informés de l'annulation des élections étudiantes par la CCOE, qui est une commission interne au rectorat, donc les élections des 8 et 9 février 2022. Si ces élections avaient été confirmées, nous aurions pu accueillir les nouveaux élus, étudiantes et étudiants. Ce n'est pas le cas, donc jusqu'au renouvellement, les prochaines élections et donc l'élection des nouveaux membres du conseil d'administration, ce sont les anciens membres du conseil d'administration qui continuent de siéger. Ce n'est que partie remise, il va falloir réorganiser une nouvelle élection, ce qui suppose de refaire, je parle sous le contrôle des membres du PAJI qui sont là, tout un circuit, tout un calendrier électoral et à nouveau, pour les étudiants, faire campagne et soumettre leurs listes aux urnes.

Deuxième point d'information, cela concerne les DOM. Un courrier a été envoyé par le vice-président en charge des DOM aux directeurs et directrices de composantes, de laboratoires, aux responsables administratifs, aux responsables de pôles et de services. Donc le calendrier va bientôt débiter pour ce long mais important processus annuel. J'ai prévu de m'arrêter là, mais si jamais Emmanuelle Pucéat, qui pilote les DOM, et Fabrice Hervé souhaitent dire un mot, c'est possible. Néanmoins, je pense que pour le moment, c'est peut-être un peu tôt.

Mme Pucéat.- On est restés surtout sur la structuration de l'année dernière, avec plusieurs étapes de discussion avec la communauté, les différentes composantes et les directeurs et directrices de laboratoires.

Le Président.- D'accord. Très bien. Merci pour cet élément d'information.

Autre information, qui concerne l'UFR des Sciences humaines. J'ai reçu hier un courrier du doyen, Philippe Salvadori, m'annonçant sa démission avec effet immédiat. Donc je vais rencontrer dès demain ses deux vice-doyennes afin de leur confier l'intérim, dans l'attente de l'élection de son successeur. La situation complexe au sein du département musicologie justifie probablement cette décision de la part

de notre collègue, sachant que, après avoir sollicité un certain nombre de collègues susceptibles d'assurer cette fonction, je venais de nommer un administrateur provisoire à la direction du département de musicologie, précisément dans le but de ramener un peu de calme et de sérénité au sein de ce département, qui souffre de dissensions internes assez fortes. Ces deux collègues que je vais recevoir demain, avec lesquelles on va échanger sur les semaines à venir, ce sont Maryse Gaimard et Aurélia Bugaïska.

Troisième point d'information, qui concerne l'Ukraine. J'ai adressé un message aux étudiants ukrainiens pour les assurer, évidemment, du soutien qu'ils peuvent obtenir de notre établissement, de la gouvernance et de l'ensemble des instances, dans les composantes, bien sûr, dans les laboratoires. Et donc j'ai pu recevoir, à l'issue de ce message, la représentante d'une association qui s'appelle « Aidons l'Ukraine », qui fait partie des co-fondatrices, qui est secrétaire de cette association, et nous avons pu échanger pendant une bonne heure et demie sur la situation en Ukraine, d'une manière générale, mais aussi la situation des étudiants, et sur les actions qui sont menées localement pour apporter un soutien matériel au peuple ukrainien, actions qui sont notamment diligentées par l'association « Aidons l'Ukraine ». Je vais également rencontrer des étudiants russes, parce que je crois qu'il faut éviter tout amalgame entre l'État russe et la politique menée par Vladimir Poutine, d'une part, et les citoyens russes qui, on le voit dans la presse, ne sont pas tous d'accord avec cette politique. Je vais donc rencontrer les étudiants russes demain, pour leur signifier que nous ne faisons pas l'amalgame et que si eux-mêmes rencontrent des difficultés en raison de la situation de conflit, de guerre qui est faite par la Russie à l'Ukraine, eh bien, évidemment, comme pour les Ukrainiens et comme pour, finalement, toute personne qui en a besoin, l'université de Bourgogne sera en appui et leur apportera son aide, sa solidarité sans aucune difficulté.

Ce matin, on a évoqué, avec les relations internationales, la question du programme PAUSE, vous savez, c'est un programme diligenté par le Collège de France, qui permet habituellement à des collègues étrangers de passer un an en France avec des financements. Le programme PAUSE a été adapté pour répondre à l'urgence des collègues ukrainiens qui seraient intéressés par un séjour de trois mois, dans un premier temps, dans une université française, ce qui permettrait à ces collègues ukrainiens bénéficiaires d'un premier financement de trois mois de pouvoir bénéficier ensuite du programme normal d'un an pour garantir, on va dire, une période de calme, de paix et de travail en France pendant toute cette période. C'est en cours de mise en œuvre par les relations internationales, j'ai reçu une note sur ce point et donc on va évidemment, l'université de Bourgogne, participer à ce programme PAUSE sans aucune hésitation, bien entendu.

Troisième chose qui concerne l'Ukraine. La semaine prochaine nous allons organiser – elle est organisée d'ores et déjà – une conférence sur l'Ukraine « Appréhender et mieux comprendre la guerre en Ukraine » et cette conférence sera animée par différents acteurs. J'ai sollicité, justement, Nataliya Machalina, qui est l'étudiante ukrainienne que j'ai reçue et dont j'ai parlé tout à l'heure à propos de « Aidons l'Ukraine », Charalambos Apostolidis, qui est professeur de droit international public et qui va faire une analyse juridique internationale sur l'agression russe de l'Ukraine et Alexandra Goujon, qui est une politiste, une spécialiste de sciences politiques, que vous avez probablement entendue ou lue dans les différents médias. Elle intervient régulièrement sur toutes les radios, aussi bien sur France Culture, France Inter qu'à la télévision, sur Arte ou C'est dans l'air, etc. C'est

quelqu'un qui est une grande spécialiste de l'Ukraine et qui viendra donc, elle aussi, éclairer de son expertise notre analyse de la situation. J'espère vous y voir nombreux. Évidemment, nous y serons et j'espère que beaucoup de monde viendra à ce rendez-vous qu'il me semble tout à fait important d'organiser dans nos locaux.

Un point d'information un peu plus long, maintenant, qui concerne l'évolution de la politique de site et d'UBFC. Les discussions se poursuivent en conseil des membres. Nous nous sommes rencontrés vendredi dernier, nous nous rencontrerons à nouveau vendredi prochain. Les choses avancent doucement, il faut le dire, ou lentement, on peut le dire, mais elles avancent tout de même. La proposition qui a été faite, mais qui n'a pas été entérinée, et qui le sera, ou pas, vendredi prochain, est la suivante, c'est sur ce point que nous nous sommes quittés vendredi dernier : c'est de partir du principe qu'il faut travailler sur les deux options qui sont discutées en ce moment, la COMUE et la convention de coordination territoriale, mais sur l'option COMUE, c'est l'option avec double siège, très clairement, et si nous n'obtenons pas le double siège de la part de l'État, c'est s'engager dans la convention de coordination territoriale. C'est une alternative qui a été proposée, qui n'a pas été validée, je le répète, par le conseil des membres pour le moment. Néanmoins, on entend beaucoup de choses sur la CCT. La COMUE, les gens la connaissent au moins par la pratique, à défaut de la connaître par ses statuts. Mais pour la CCT, la convention de coordination territoriale, les choses sont moins bien connues et il y a beaucoup d'interrogations, ce pourquoi je vais exposer un peu la CCT, mais en regard des constats que nous pouvons faire sur la COMUE, et qui justifient, finalement, la proposition d'une alternative.

Le constat de la COMUE, en fait, peut-être que d'une manière un peu synthétique – et comme toute synthèse, elle a une dimension un peu simplificatrice – fait que la COMUE présente finalement plusieurs faiblesses structurelles qui ont été révélées et sans doute exacerbées par la succession de difficultés que nous avons rencontrées au cours des derniers mois, voire au cours des dernières années.

Actuellement, vous le savez, la COMUE subit une triple crise. Une crise, d'abord, budgétaire. La fin de l'ISITE va priver la COMUE d'environ 10 millions de ressources par an, et ces ressources ISITE sont en train d'ores et déjà de diminuer, puisque l'ISITE prendra fin en fin 2023 quoi qu'il arrive, et cette perte sèche de 10 millions par an pose la question, une question très sérieuse, du financement des emplois support de la COMUE. Cela couvre 18 emplois.

La deuxième crise est une crise qui porte sur les ressources humaines. On assiste à un départ important de certains personnels stratégiques de la COMUE. Avant que la crise politique ne se produise, huit départs étaient déjà prévus et organisés. Depuis la crise, il y en a quatre de plus, cela en fait 12, et parmi les huit premiers il y avait la directrice de la formation et la directrice de la recherche, qui retournent à l'UFC, l'université de Franche-Comté. Et depuis la crise politique, il y a les deux juristes – donc il n'y a plus de juristes à la COMUE pour réaliser les conventions pour les projets qui sont portés par la COMUE – et l'adjointe au directeur administratif et financier, qui était particulièrement compétente pour les applications informatiques qui permettent de gérer, finalement, les affaires de la COMUE. Cette crise RH, évidemment, s'inscrit dans le contexte de la crise politique qui rend très difficile le recrutement des remplaçants de ces personnels qui sont partis.

La crise politique, vous la connaissez, c'est, on va dire, une réplique sans doute moins importante pour le moment, de la crise politique qui s'était produite il y a

quatre ans, qui avait donné lieu à une année complète de contestation dans les établissements membres de la gouvernance, une démission de la gouvernance, puis deux ans d'administration provisoire. Et, finalement, après la perte de l'ISITE, en juillet dernier, la COMUE n'a pas trouvé dans ses ressources et dans sa motivation, suffisamment d'énergie pour surpasser cette perte, qui est importante, dont j'ai parlé à propos de la crise budgétaire. Cette crise politique, je le rappelle, a été provoquée par la diffusion dans la presse de propos qui m'ont été indûment attribués et donc, depuis, nous vivons dans une ambiance où la confiance, je peux le dire, n'est pas encore retrouvée. J'espère qu'elle reviendra mais en tout cas, à ce jour, on sent bien que parmi les différents acteurs la confiance n'est pas encore retrouvée.

Cette COMUE fait l'objet de beaucoup d'analyses, d'introspections, y compris en son sein, et elle est vécue globalement – cela fait écho aux échanges que j'avais pu avoir avec différents directeurs de laboratoires, différents directeurs de composantes il y a déjà deux ans, au moment de la campagne pour la présidence de l'université de Bourgogne – très souvent comme une sur-couche administrative dont la complexité ralentit le travail des communautés. Pourquoi ?

Eh bien tout d'abord parce que le portage des projets n'est pas toujours coordonné correctement par UBFC, si bien que certains laboratoires ne déclarent pas UBFC comme porteur de projets alors qu'ils devraient le faire en raison des statuts. C'est arrivé très récemment, je pense à deux PEPR, par exemple, pour lesquels UBFC n'a pas été déclarée comme porteur par certains laboratoires – pas par tous les laboratoires du site – et la conséquence directe de cette omission, c'est très clairement que les frais de gestion de ces projets ne pourront pas être versés à UBFC. Et comme ces frais de gestion représentent à peu près 9 % de la somme allouée par le financeur de ces projets et que pour le laboratoire concerné, cela représentait 10 millions d'euros d'enjeu, cela signifie qu'il y a 900 000 euros qui ne viendront pas alimenter le budget de l'université Bourgogne Franche-Comté, dans une situation budgétaire qui est déjà extrêmement difficile.

Autre élément de complexité, c'est qu'un certain nombre de collègues ont le sentiment d'une confusion et d'une incompréhension du rôle des multiples organes consultatifs et décisionnels relatifs à la recherche – conseil d'administration, CAC, pôles thématiques, copil, COS BFC, conseil des membres, etc. C'est extrêmement complexe et finalement personne ne sait à qui s'adresser de manière efficace.

Autres éléments, là encore, qui rendent les choses complexes et qui concernent la vie de tous les jours de certains laboratoires, certains directeurs de laboratoires n'ont pas les moyens de piloter leur budget recherche et de gérer les contractuels de recherche employés par UBFC mais qui sont pourtant hébergés dans leur propre laboratoire, et ils s'en plaignent.

Enfin, autre exemple de la complexité ou en tout cas du sentiment que la COMUE intervient comme une sur-couche administrative, finalement manquant d'efficacité, cela concerne le CPER. Le CPER est géré par les établissements et il ne peut pas être géré par la COMUE, elle ne peut pas y accéder en raison de son statut juridique. Résultat, cela porte atteinte et cela nuit à sa capacité à gérer des crédits d'investissement. Cette capacité est limitée et cela signifie concrètement que finalement elle ne peut pas investir de manière significative dans des structures et des équipements communs aux sites BFC. Donc sur-couche administrative, manque d'efficacité, manque d'efficience.

Autre point, autre reproche qui est fait à la COMUE, cela concerne le rayonnement du site. En effet, certains pensent que la COMUE finalement permet au site de rayonner. Je crois qu'il faut nuancer cette assertion. Il faut quand même

retenir une chose, c'est qu'à la fois l'UFC et l'uB sont sortis du classement de Leiden, qui est le classement le plus important au plan international après Shanghai, en raison justement de l'existence de la COMUE, précisément parce que les auteurs du classement de Leiden refusent de classer les COMUE. Pourquoi refusent-ils de classer les COMUE ? Avec un argument très simple qui est que les COMUE n'emploient pas d'universitaires. C'est pourquoi, d'ailleurs, on avait demandé à l'État, dans les nouveaux statuts, de consacrer la double affiliation des universitaires, à la fois à leur établissement de rattachement et à la COMUE, un peu comme des chargés de recherche du CNRS ou des directeurs de recherche du CNRS, qui sont à la fois CNRS et hébergés dans des établissements, qui relèvent donc d'une double tutelle. L'État nous a refusé cette double affiliation. Résultat des courses, évidemment, les enseignants-chercheurs et les chercheurs sont toujours affiliés à des laboratoires et des établissements membres de la COMUE mais ne sont pas affiliés à la COMUE directement. Et cela pose un problème pour Shanghai, d'abord parce que Shanghai ne classe aucune COMUE à l'heure actuelle, et si on demandait à ce que la COMUE UBFC soit classée par les auteurs du classement de Shanghai, il n'est pas sûr qu'on obtienne satisfaction. Pourquoi ? Parce que dans les critères de Shanghai, l'affiliation apparaît quasiment systématiquement. Autrement dit, il faut pouvoir démontrer aux auteurs du classement de Shanghai que les auteurs des publications dont on demande le classement sont bien rattachés à l'établissement dont le classement est demandé. Aujourd'hui, ce n'est pas le cas.

Enfin, et c'est un argument qui vient en dernier lieu mais qui n'est pas, à mon avis, le moins important, la COMUE, avec un seul siège à Besançon, réalise un déséquilibre territorial qui fragilise les activités universitaires en Bourgogne. Pourquoi ? Certains disent que le siège social, c'est politique, donc ce n'est pas grave. Moi je dis exactement le contraire : le siège social, c'est politique, donc c'est extrêmement déterminant. Dire que c'est politique, il y a un côté politique politicienne qui dévalorise l'argument disant que tout cela, ce sont des querelles, que ça n'a aucune espèce d'importance. Mais c'est faux. Pourquoi ? Parce que le siège social, c'est le lieu où converge toute l'information et c'est donc le lieu d'où vont partir également toutes les décisions. C'est donc de ce point de vue que sont appréciées les situations, et c'est de ce point de vue que se forme le contexte de la prise de décision. Il est totalement illusoire de penser que ce contexte n'influe pas sur la prise de décision et sur le contenu de la décision. Je vais en donner un exemple tout bête, mais j'en donnerai d'autres. Prenons celui du CROUS. Le CROUS a été fusionné, le siège est à Besançon. Résultat des courses, la quasi-totalité des cadres exercent leur métier à Besançon. La reconfiguration du CROUS en trois sites a abouti à la chose suivante : un site nord-Franche-Comté, un site Besançon et un site non pas Bourgogne mais Dijon. Je regarde Luis. Tu connais parfaitement la situation, il n'y a plus aucun service CROUS à Nevers. On a inauguré il y a quelques semaines un lieu dont le CROUS nous dit que c'est le lieu où les services aux étudiants vont être rendus. En attendant, il n'y a pas un logement CROUS étudiant à Nevers, il n'y a plus de restauration CROUS à Nevers depuis la fusion des CROUS, il n'y a évidemment pas d'assistante sociale, il n'y a rien du tout. Il y a une jeune femme effectivement, qui travaille, qui est très volontaire, etc., mais dont les missions consistent grosso modo à informer les étudiants éventuellement des prestations dont ils peuvent être bénéficiaires avec le CROUS. La valeur ajoutée est quand même assez faible, en tout cas le service à l'étudiant n'est plus assuré par le CROUS. Autre exemple, la ville du Creusot construit une magnifique cité universitaire de 50 chambres neuves, que j'ai pu visiter, qui est splendide. Donc le financement a été

assuré. Evidemment, c'est pour accueillir les étudiants. La ville a demandé à plusieurs reprises, je l'ai fait aussi de mon côté, au CROUS de prendre en charge la gestion de cette cité universitaire qui est indispensable au site du Creusot. Le CROUS refuse tout simplement, ne s'est pas engagé sur ce terrain. Voilà tout à fait l'effet, volontaire ou involontaire, conscient ou inconscient, de la distance qui peut exister entre le lieu de décision et le lieu où la décision doit prendre effet et produire ses effets. Voilà donc des exemples caractéristiques de ce déséquilibre territorial qui se produit d'ores et déjà pour le CROUS, mais qui se produit d'ores et déjà au niveau de la COMUE.

C'est le deuxième exemple. Vous savez qu'il existe au sein de la COMUE environ 66 postes qui sont affectées aux fonctions support des activités de la COMUE. Eh bien actuellement, sur ces 66 postes, il y en a 14 à Dijon, 52 à Besançon et Belfort, nous dit-on, mais sans qu'on connaisse la ventilation entre les deux. Je vous rappellerai que quels que soient les indicateurs que nous prenons – les activités universitaires, les projets, les effectifs dans les laboratoires, les effectifs étudiants, le nombre de sites territoriaux, etc. – la Bourgogne représente entre 60 et 66 % des besoins universitaires. Eh bien, ces fonctions support sont assurées à hauteur de 80 % à Besançon et 20 % à Dijon. C'est un effet concret, qui rend évidemment les choses beaucoup plus difficiles pour les sites bourguignons que pour les sites bisontins.

Troisième élément relatif à ce déséquilibre territorial : vous savez tous que la COMUE est un établissement transitoire, qui a pour objectif d'aboutir à une fusion. À quelle échéance ? 2028, nous dit l'ordonnance de 2018, avec certaines réserves, il n'y a pas de caractère d'automatisme. Néanmoins, c'est l'objectif. La COMUE sert une trajectoire, et une trajectoire d'établissement unique. La question se pose : est-ce que nous devons, avec un siège unique à Besançon, prendre le risque qu'à terme, l'établissement unique à Besançon aboutisse finalement à une fusion-absorption de l'université de Bourgogne par le territoire bisontin ? Ma conviction est faite. La réponse, vous la connaissez, je ne m'en suis jamais caché, j'y vois une menace sérieuse qui n'est pas une menace territoriale, souverainiste ou je ne sais quoi, j'y vois une menace universitaire avant tout, toujours en relation avec ce qu'est un siège social et la manière dont se prennent les décisions. Vous savez tous que l'université de Bourgogne et l'université de Franche-Comté sont deux universités sœurs, qui se ressemblent beaucoup. Elles sont toutes les deux pluridisciplinaires, avec Santé. Mais si elles se ressemblent, elles ne sont pas identiques et là où leurs structures divergent, je crois, assez profondément, c'est qu'elles sont le fruit, finalement, de stratégies de recherche qui ne se ressemblent pas. Pour simplifier le propos, je dirai qu'il y a 25 ans, l'université de Franche-Comté a pris le parti, qui est tout à fait honorable, ce n'est pas du tout un jugement de valeur de ma part, de réunir au sein d'un laboratoire important, FEMTO, l'ensemble de ses forces vives en matière de sciences de l'ingénieur, grosso modo et cela aboutit aujourd'hui à ce que ce laboratoire absorbe environ 80 % des ressources affectées à la recherche au sein de l'université de Franche-Comté – 80 % des RH, 80 % du fonctionnement, 80 % des investissements. Si bien que, bien sûr il serait un peu exagéré de parler d'université mono-disciplinaire en recherche, mais on y tend, et il reste très peu de place pour les autres disciplines. Et pour ma part, je fais une relation entre la mise en place de cette stratégie – qui a quelques bons côtés, je ne le nierai pas – et, finalement, le peu de visibilité internationale, dans Shanghai, en tout cas, des activités de recherche de l'université de Franche-Comté. En effet, celle-ci apparaît, finalement, dans un classement thématique, qui plus est, pas les sciences de

l'ingénieur, c'est un peu étrange, mais dans l'écologie. En regard, l'université de Bourgogne, depuis 1954, depuis que le recteur Bouchard – cela remonte à loin – s'est battu pour que l'université de Dijon, qui à l'époque était disséminée en ville dans des petites structures puisse s'installer, finalement, sur la colline de Montmuzard. Dont acte, et le recteur Bouchard a dit qu'il fallait un bâtiment pour la biologie, un bâtiment pour le droit, un bâtiment pour la médecine, un bâtiment pour les sciences et technologies, un bâtiment pour les lettres, etc. En fait, il a créé une université pluridisciplinaire, et nous sommes les héritiers de cette vision. Aujourd'hui, l'université de Bourgogne est classée dans dix classements thématiques, qui sont aussi différents les uns que les autres. Nous sommes classés dans les Math, dans Food Sciences and Technology, en STAPS – je parle sous le contrôle de Lionel – etc., y compris dans l'écologie, d'ailleurs, ce qui prouve que les deux établissements sont classés dans Shanghai, soit dit en passant, ce qui tord un peu le cou à ce qu'on entend de temps en temps.

J'entends par là que notre enjeu, fondamentalement, avec ce risque de fusion-absorption rampante, c'est, finalement, d'être inexorablement attirés par un système ou une stratégie de recherche qui ne laisse pas sa place à ce qui fait notre spécificité, c'est-à-dire notre pluridisciplinarité assumée. On sait qu'il n'y a pas les SHS dans Shanghai, n'empêche que nous sommes très bons aussi en SHS, dans de très nombreux domaines. Finalement, la stratégie quasi monodisciplinaire qui existe ailleurs nuirait, je le pense, profondément, à ce que nous sommes aujourd'hui, à ce que nous faisons aujourd'hui au niveau national, au niveau régional, bien sûr, mais aussi au niveau international.

Tout cela explique une position que je défends, bien sûr, mais que je ne suis pas seul à défendre, loin s'en faut et qui aboutit, puisque l'État refuse le double siège – en tout cas, quand on lui pose la question clairement, il nous répond tout sauf clairement – à proposer une évolution institutionnelle de la COMUE vers une politique de site coordonnée au sein d'une convention de coordination territoriale. Les conventions de coordination territoriale ont la réputation d'être assez peu ambitieuses et c'est le principal argument qui est opposé à cette proposition. On peut y répondre en disant qu'en fait, les conventions de coordination territoriale sont ni plus ni moins ambitieuses que les COMUE. Je vous rappellerai que sur 16 COMUE provinciales en France, 12 ont disparu et que les quatre autres, ce sont Lyon, Toulouse et Normandie. Pardon pour nos collègues de ces COMUE, mais ce sont des COMUE extrêmement peu ambitieuses. Elles ne gèrent presque rien, certains ici ont expertisé au titre du Hcéres certaines des COMUE que je viens de citer et ils vous le confirmeront si vous le souhaitez. UBFC, elle, a été plus ambitieuse dans son volet scientifique grâce à ISITE, assurément, à ceci près que, je crois l'avoir exposé, sa structuration institutionnelle, finalement, je crois, n'a jamais été en réalité porteuse véritablement de la politique de site. Cette ambition scientifique, qui est celle de nos collègues et que je partage, elle peut parfaitement être mise en œuvre, coordonnée dans une convention. Qu'est-ce qu'on peut y mettre ?

Eh bien, l'objet de cette convention peut d'abord reprendre les éléments de la politique de site tels que la recherche et l'innovation, y développer les quatre domaines qui ont été identifiés par la communauté (Matériaux avancés, ondes et systèmes intelligents ; Territoires, environnement, aliments ; Soins individualisés et intégrés ; Circulation et transferts – sous réserve de confirmation du travail réalisé sur ce quatrième axe SHS). On peut également faire entrer dans cet objet au titre de la recherche et de l'innovation la coordination des stratégies collectives de réponse à des appels à projets structurants de niveau national, régional et international.

On peut également y intégrer la politique coordonnée d'acquisition et de renouvellement d'équipements analytiques en s'appuyant, par exemple, sur le copil plate-forme qui existe d'ores et déjà.

Deuxième point de l'objet de la convention de coordination territoriale, on peut parfaitement coordonner la politique de formation doctorale et d'HDR ainsi que les écoles doctorales. Il suffit de prévoir une co-accréditation des établissements intéressés et de continuer, finalement, le travail qui se fait actuellement entre les écoles doctorales. Je rappellerai simplement que, avant la COMUE, certaines écoles doctorales étaient d'ores et déjà communes à l'université de Franche-Comté et à l'université de Bourgogne.

Troisième point qui pourrait alimenter l'objet de la CCT, c'est évidemment l'attractivité des formations. Ainsi, on pourrait tout à fait imaginer que les graduate schools soient poursuivies au sein de cette convention de coordination territoriale avec la création d'une quatrième graduate School pour les SHS, de sorte que tout le monde s'y retrouve. On pourrait parfaitement également faire en sorte que RITM-BFC puisse intégrer ce troisième point de l'objet de la convention de coordination territoriale puisque RITM-BFC a vocation à perdurer jusqu'à 2028 ou 2029.

Quatrième point de l'objet, intégrer le dispositif PEPITE BFC pour développer la culture de l'entrepreneuriat et de l'innovation dans lesquels nous sommes assez en retard par rapport à bon nombre d'autres universités.

Cinquième point, améliorer les conditions d'étude et de vie étudiante en élaborant au sein de la convention de coordination territoriale un schéma directeur de la vie étudiante qui a déjà été travaillé au sein de la COMUE mais qui peut parfaitement être poursuivi, voire développé dans le cadre d'une convention de coordination territoriale. Évidemment, cela impose aussi de soutenir le développement de la vie des campus, de tous les campus, que ce soit Nevers ou Belfort, en passant par Mâcon et bien ailleurs.

Ce cinquième point peut être suivi d'un sixième point, bien entendu, adopter une stratégie numérique commune, notamment en poursuivant le développement du data center régional labellisé, en coordonnant les actions relatives à l'ouverture des données, ou encore en élaborant une feuille de route commune pour intégrer davantage et bien mieux, notamment avec les ONR, les systèmes d'information permettant de gérer l'ensemble des appels à projets par exemple.

Septième point, on pourrait développer une politique de responsabilité sociétale et environnementale tout à fait exemplaire pour être acteurs, ensemble, dans un monde en transition, et je pense que l'on peut tout à fait, de ce point de vue, par exemple faire la promotion de la santé, faire de la prévention et de la lutte contre toutes les formes d'inégalités et de discriminations, s'engager dans une politique inclusive en faveur du handicap et puis développer, pourquoi pas, une démarche volontaire de développement durable.

Enfin, ou presque enfin, conduire aussi des actions transversales au service d'une stratégie commune dans différents domaines, par exemple les SCD. On sait que les SCD travaillent bien ensemble entre Dijon et Besançon. Qu'à cela ne tienne, que cela serve de modèle, d'exemple à l'ensemble du site, partout. Autre exemple, la politique culturelle. Eh bien, cette politique culturelle, nous pouvons la mener ensemble, la coordonner ensemble au niveau territorial pour le plus grand bénéfice de tous.

Et puis enfin, cette fois-ci c'est le dernier point de l'objet de cette convention de coordination territoriale qui pourrait être envisagée à l'échelle du site, on peut tout à fait imaginer également conserver la politique de relations internationales qui est

en train de se développer, qui a remporté quelques beaux succès, notamment, par exemple, en matière d'Erasmus Mundus, et donc conserver et développer cette politique internationale commune, qui bénéficierait à l'ensemble des acteurs du site.

Ça c'est pour l'objet de la convention, pour montrer que, finalement, cet objet n'est pas moins ambitieux que celui de la COMUE. Il porte même davantage de choses que celui de la COMUE. Cette ambition, elle pourrait également se manifester, s'illustrer par le périmètre de la convention de coordination territoriale, le périmètre quant aux membres de cette politique de site. Aujourd'hui, je vous le rappelle, il y a sept membres de la COMUE, et les autres acteurs de l'ESR régional sont finalement des satellites de cette COMUE. Eh bien, il s'agirait ici, en tout cas c'est ce qui pourrait être proposé, de faire des acteurs majeurs de l'enseignement supérieur et de la recherche de Bourgogne Franche-Comté des membres à part entière, des parties à part entière de cette convention de coordination territoriale. De qui suis-je en train de parler ? Des établissements de santé qui sont parfaitement intégrés à nos laboratoires de recherche, mais également les ONR, CNRS, INRAE, INSERM, sans oublier les membres actuels de la COMUE, il n'est pas question, évidemment, de les écarter, sauf s'ils ne souhaitent pas poursuivre, bien entendu. Certains disent que les ONR ne signeront pas une convention de coordination territoriale. On entend un peu tout et n'importe quoi. Sorbonne Paris Cité : CNRS, INSERM, INRIA, IRD, INED... tous ces ONR ont signé. Donc, de grâce, qu'on évite de parler à la place des ONR, cela dédramatisera un peu la situation.

En ce qui concerne la gouvernance, là aussi, ambition. Ambition de quoi ? Ambition de simplification. Puisque la situation est illisible, rendons-la claire. D'abord, un conseil d'orientation stratégique à 15, dans une vision optimiste des choses avec l'ensemble des acteurs majeurs de l'ESR. Ensuite, un conseil d'orientation stratégique élargi. Nous ne pouvons pas ne pas intégrer, de manière un peu plus large, peut-être, différentes écoles, les collectivités territoriales, les recteurs, bref, l'ensemble des acteurs qui s'intéressent à cette question – quand je parle des collectivités territoriales, c'est la région, bien sûr, mais ce sont aussi les collectivités qui accueillent sur leur territoire des universités, des campus, comme Dijon, Besançon, etc. Ce conseil d'orientation stratégique élargi, évidemment, aurait un rôle consultatif et non pas un rôle décisionnel qui serait réservé au conseil d'orientation stratégique normal. Ce conseil d'orientation stratégique pourrait donner des lettres de mission à différents comités de pilotage : par exemple copil plate-forme, copil recherche et innovation, copil formation, copil numérique... on pourrait imaginer que la convention prévoie la possibilité de créer des copils en fonction des sujets structurants importants du site Bourgogne Franche-Comté. Ces copils réuniraient qui ? Eh bien, les vice-présidents des établissements concernés et qui sont chargés de ces domaines. On pourrait imaginer également qu'il y ait un représentant des différents établissements qui n'ont pas de vice-président mais qui font partie du COS, je pense par exemple au représentant du CHU, au représentant d'INRAE, du CNRS, etc. Ces copils auraient vocation, donc, à réunir les différents acteurs en vue de déterminer, un peu, les enjeux stratégiques dans chacun des domaines concernés. En plus de ces copils, et pour chacun des quatre domaines d'excellence identifiant le site Bourgogne Franche-Comté, nous pourrions avoir des comités de domaine. Un pour chaque grand domaine, donc, que j'ai identifié tout à l'heure – Matériaux avancés, ondes et systèmes intelligents ; Territoires, environnement, aliments ; Soins individualisés et intégrés ; Circulation et transferts – et la mission ou les missions de ces comités de domaine seraient de proposer une déclinaison du plan d'action stratégique de site, par exemple en termes de formation, en termes de recherche, en

termes de valorisation, en termes de liens société, etc. Enfin, parce qu'il faut des courroies de transmission efficaces au niveau de chaque établissement, un Comex, comité exécutif – vous pouvez l'appeler comme vous voulez – un comité opérationnel, par exemple, réunirait l'ensemble des DGS ou des personnels, des agents faisant fonction de DGS dans les différents établissements parties à la convention de coordination territoriale pour permettre la mise en œuvre des différentes actions arrêtées au sein des copils, domaines et COS de cette convention de coordination territoriale. Une chose que je n'ai pas dite, comment travaillent les comités de domaines ? Là encore, sur lettre de mission du COS. Donc, système allégé dans le but d'une plus grande efficacité, avec en toile de fond la volonté de consacrer également le duopole universitaire qui est celui de notre région, puisqu'il est bien évident que dans le cadre de cette convention de coordination territoriale, nous aurons la sanctuarisation, on va dire, de ces deux pôles existants actuellement, et nous pourrions, grâce à la collaboration de ces deux pôles, non seulement maintenir ce qui existe aujourd'hui et qui a été rendu possible grâce à l'ISITE, mais poursuivre le développement d'une politique ESR commune au niveau du site Bourgogne Franche-Comté, dans le respect d'un maillage et d'un équilibre territorial que, je crois, nous appelons tous de nos vœux.

Donc voilà les grandes lignes, bien sûr c'est beaucoup plus complexe que cela. Bien sûr, il peut y avoir une multitude de questions, d'objections, d'éléments de discussion, de précision, etc. Inutile de vous dire qu'à ce stade, rien n'est gravé dans le marbre, rien n'est définitif, et surtout, ce n'est pas abouti, c'est-à-dire que c'est de l'ordre d'une proposition qui sera faite en fonction de l'évolution de la situation dans les jours et les semaines à venir, aux différents acteurs de l'ESR en Bourgogne Franche-Comté.

J'ai été très long, je suis désolé, mais il faut aussi que les administrateurs soient informés des possibilités offertes par la convention de coordination territoriale. Je crois aussi qu'il faut mesurer les choses à l'aune de la raison, et non plus à l'aune des passions. Il est important, et cela, c'est un souci que je porte, que tous les acteurs de l'ESR régional puissent trouver leur place dans une politique de site à l'échelle régionale, et cette convention de coordination le permet assurément, là où la COMUE et ses évolutions futures possibles risquent au contraire d'entraîner la création d'un monopole et non pas d'un oligopole de l'ESR en Bourgogne Franche-Comté. Je ne sais pas si vous avez des questions d'ores et déjà, des choses à dire. On peut discuter quelques instants, si vous voulez bien, à votre convenance. Oui, Lionel.

M. Crognier.- Nos collègues bisontins, comment se positionnent-ils sur ce modèle ? Leurs craintes se situent où, et les risques, finalement, où sont-ils ?

Le Président.- Moi je n'en sais rien, je n'arrive pas à le savoir, en fait. Je n'arrive pas à savoir ce qu'ils craignent. Si, mis à part avoir cette prééminence, à Besançon, d'un siège social unique dont ils nous disent, d'ailleurs, certains, pas tous, que ça n'est pas l'importance et que ce n'est que politique. Mais en même quand on leur dit « si ça n'a pas d'importance, transférons-le à Dijon », alors là, ce n'est plus du tout pareil, ça devient une provocation. Cela prouve bien une chose, c'est que cette question de siège est déterminante. Elle est absolument déterminante et je pense que s'il y a refus – c'est comme ça que je l'interprète, parce que je n'ai pas d'élément rationnel – on voit bien qu'aujourd'hui la situation est déséquilibrée, mais en faveur de Besançon, on le voit avec les postes, on le voit avec le pouvoir de

décision, il y a le rectorat de région académique, il y a le CROUS, il y a tout ce qu'il faut là-bas. Donc, revenir sur une COMUE avec un siège unique à Besançon, c'est, de leur point de vue, perdre quelque chose. Moi je pense qu'ils ne perdent rien, effectivement, sauf l'occasion de devenir le seul centre universitaire de Bourgogne Franche-Comté le jour où la législation évolue dans ce sens. Ça c'est très clair. Mais pour les raisons que j'ai indiquées, qui ne sont pas des raisons souverainistes, il n'est absolument pas question de faire une sorte de « brexit », on va dire, il n'y a aucune raison que l'un des deux pôles universitaires importants de la région exerce une prééminence sur l'autre. On peut parfaitement travailler ensemble sans avoir un siège unique. Je crois que l'enjeu n'est pas régional, l'enjeu est international. C'est tout. Et si on laisse cette vision purement régionaliste se développer, cette vision purement régionaliste postule la concurrence entre les établissements. C'est une catastrophe. Pour moi, c'est une catastrophe, ce qui compte, c'est notre capacité, notre propension à collaborer pour porter des projets qui permettent à l'ensemble de la région de briller à l'international. Cela, c'est déterminant. C'est vraiment ce qu'il faut obtenir, et je pense que nous pouvons le faire. Quand je dis « nous », c'est tout le monde.

M. Crognier.- Est-ce que les COMUE qui se sont essouffées ou parmi les 13 qui étaient en difficulté, ont choisi ce format, déjà ? Tout le monde a les mêmes difficultés puisque vous avez dit que 13 COMUE sur 15, ou 12...

Le Président.- 12 sur 16, oui.

M. Crognier.- en grandes difficultés. Est-ce que ce format...

Le Président.- Elles ont disparu, elles ne sont pas en grandes difficultés, elles ont disparu. Montpellier, Rennes...

M. Crognier.- Est-ce que certaines se reconstruisent sur cette base ?

Mme Pucéat.- Oui, il y en a au moins six, peut-être plus, on n'a pas terminé complètement de faire le tour, mais au moins six en tout cas, dont la COMUE a été dissoute au profit d'une convention de coopération territoriale. C'est l'exemple de Rennes. Alors, avec des structurations qui peuvent être très différentes, en fonction de ce qui est porté, après, par la convention de coopération. Certaines d'entre elles mettent explicitement qu'il s'agit d'un pas vers une fusion, d'autres mettent explicitement qu'il ne s'agit pas d'un pas vers une fusion. Donc c'est assez différent, mais Rennes, par exemple, celle de Tours, aussi, celle de Poitiers, Paris Sorbonne Cité – il y en a encore deux autres qui m'échappent – Aquitaine, également, et une dernière qui me manque. Mais au moins six. Dont une qui a obtenu des PIA.

Le Président.- Très bien. Oui, Luis.

M. Le Moyne.- Je voulais juste insister sur ce qui semble toujours un peu anecdotique mais qui ne l'est absolument pas, qui est la question du siège. Ce n'est pas que politique, c'est une question vitale. C'est là où se tiennent les réunions, c'est effectivement là que se concentre l'information et je suis tout à fait d'accord, l'orientation des décisions politiques, administratives, même les petites affaires courantes, sont toujours empreintes de comment l'information est reçue, manipulée,

et du background culturel dans lequel un siège, une gouvernance agit. Et au nom des territoires bourguignons, j'insiste sur le point que tu as soulevé : la vision que peut avoir une ville comme Besançon de ce qu'est une problématique nivernaise, auxerroise, mâconnaise, n'est absolument pas la même pour des questions d'histoire, de géographie, de culture, et c'est quand même nier beaucoup de ce qu'est un être humain que de ramener cela juste à une question... qu'on peut mettre le siège n'importe où. C'est faux.

Le Président.- C'est faux.

M. Le Moyne.- C'est absolument faux. Je tiens à le dire au nom de mes collègues des territoires.

Le Président.- Je le pense aussi, Luis, évidemment. En plus, j'ai beaucoup travaillé cette question en droit des sociétés, je sais très bien ce que cela signifie, bien évidemment, et en droit des associations aussi. Alexandra Laurent.

Mme Laurent.- À un moment donné, donc, vous avez dit, par rapport à ces conventions de coopération territoriale, qu'elles pouvaient être qualifiées comme peu ambitieuses. Moi je n'ai pas compris dans quel sens parfois elles étaient, justement, qualifiées de peu ambitieuses, sur quels critères on peut les juger comme ça, qu'est-ce qui permet de dire ça ?

Le Président.- En fait, c'est par leur objet, la plupart du temps. En général, on retrouve à peu près tous les acteurs du territoire concerné, donc les ONR, les établissements de santé. Après, cela dépend, c'est vraiment à géométrie variable puisque de toute façon il n'y a pas de réglementation propre applicable à cela. Il n'y a pas de limitation, sinon qu'on ne peut avoir qu'une convention par site, on ne peut considérer qu'un système par site. Donc en fait c'est par l'objet, c'est-à-dire ce que l'on met dans la convention. Certaines conventions comprennent finalement très peu de choses. On décide de se réunir de temps en temps pour parler de tel ou tel point, mais en réalité, il n'y a pas de véritable intégration d'une vision de site et une volonté, finalement, de porter par exemple des domaines. Les quatre domaines que nous avons identifiés, je crois qu'aujourd'hui tout le monde est d'accord sur ces quatre domaines en Bourgogne Franche-Comté. Eh bien, on peut parfaitement le faire. Ça – je parle sous le contrôle d'Emmanuelle qui a épluché un certain nombre de conventions –, on ne le retrouve pas ailleurs. Même chose, par exemple, pour le principe de co-accréditation, des établissements membres, du doctorat et de l'HDR, avec des écoles doctorales communes. On le retrouve très peu. Cela, c'est quand même ambitieux. Même chose, on peut tout à fait imaginer, par exemple, qu'on décide de maintenir – ou qu'on ne le décide pas, c'est tout à fait ouvert – qu'on décide de mutualiser par exemple la question des dotations récurrentes aux laboratoires, comme cela s'est fait jusqu'à présent avec la COMUE. Cela n'existe pas dans les autres conventions de coordination territoriale. Donc cette ambition-là, on peut la porter, véritablement, avec des moyens. On peut également manifester notre ambition par la sanctuarisation, aussi, dans la convention de coordination territoriale d'une sorte de staff, d'équipe autour d'un coordinateur pour faire vivre tout cela. Et cette équipe peut aussi bien travailler dans tel établissement, tel autre, etc., se répartir. Voilà. Cela, je ne l'ai pas vu dans d'autres conventions de coordination

territoriale, et cela manifeste une ambition qui est au moins équivalente à celle de la COMUE actuellement, c'est certain.

Mme Pucéat.- Dans la convention en Aquitaine, par exemple, il n'y a que de la formation, il n'y a pas de recherche. C'est pour cela que selon les conventions, ça peut être très disparate. Certaines sont assez peu structurantes, d'autres, comme celle de Rennes, par exemple, sont très structurantes au contraire. Mais c'est vrai qu'aucune, je pense, ne comporte autant de structuration que celle que l'on pourrait faire ici en s'appuyant, justement, sur ce qui a déjà été fait et qui marche à l'intérieur de la COMUE, que l'on pourrait intégrer dans une convention de coopération sans avoir, en principe, cette couche administrative supplémentaire, faire fonctionner directement sur la coopération mais sans administration à proprement parler.

Peut-être Pascal voulait intervenir.

Le Président.- Il y avait Christine Tournay-Dupont, qui s'était manifestée juste avant, excuse-moi Pascal.

Mme Tournay-Dupont.- J'avais deux questions. Vous avez dit, Madame Pucéat, que l'une des conventions avait pu obtenir un PIA, dans des COMUE qui se sont dissoutes. J'aurais voulu savoir laquelle. Et ma deuxième question c'était... Monsieur le Président, vous nous avez présenté quelque chose de très structuré et de très réfléchi. Est-ce que c'est une réflexion propre à l'uB, ou est-ce que vous vous inspirez d'autres conventions déjà existantes ?

Mme Pucéat.- Pour la première question, je crois que c'est Poitiers. Je ne sais plus quel est le nom, je peux vous retrouver le nom du PIA qui a été obtenu.

Le Président.- À Poitiers, c'est un PIA demoES

Mme Pucéat.- Non, ce n'est pas celui-ci, je crois que demoES, c'était la poursuite du NCU. Il y a un autre PIA, qui est U quelque chose, mais je ne me rappelle plus le nom.

Le Président.- Autre chose sur les PIA et sur les enjeux, parce que certains disent « oui, si on a une CCT, on n'aura plus les PIA ». Nous avons rencontré la DGSIP à plusieurs, n'est-ce pas, le 18 février et on nous a dit « l'État veillera à ce que l'ambition d'excellence du site ne soit pas remise en cause, quel que soit le modèle choisi, que ce soit la COMUE ou que ce soit une convention de coordination territoriale ». On nous a dit aussi « tant qu'à faire, autant essayer de sauver la COMUE ». Mais la DGSIP nous a dit également qu'elle avait parfaitement compris que le double siège était une condition *sine qua non* de l'équilibre territorial et donc du maintien de la COMUE. Donc il y a, je crois, une écoute très attentive de l'État à l'égard de nos difficultés, et une volonté de l'État de faire en sorte que ce qui a été rendu possible, à mon avis, pas par la COMUE mais par l'ISITE, puisse perdurer au-delà des évolutions qui vont venir quoi qu'il arrive. Parce que de toute façon on en est arrivé, deux crises politiques, une crise RH, une crise budgétaire, je crois qu'on est vraiment au bout d'un système. Je le pense profondément. D'ailleurs je pense aussi aux collègues qui travaillaient à la COMUE. J'y pense et j'ai d'ailleurs manifesté, lors du dernier CT – comité technique –, auprès des instances syndicales de notre établissement que je m'engageais politiquement à ce que les personnels de

la COMUE, eh bien que l'université de Bourgogne prenne sa part dans le « traitement social », on va dire, de leur situation, au besoin en proposant, lorsque l'on ouvre des postes, des postes à ces personnels-là. Mais le traitement sera bienveillant, il n'est pas question de négliger cet aspect du dossier, c'est très clair.

Je suis désolé, j'ai oublié la deuxième question que vous avez posée.

Mme Tournay-Dupont.- La deuxième question, c'était que la présentation que vous nous avez faite, bien structurée et réfléchie, est-ce que c'est une réflexion purement uB qui a été menée depuis le début de la crise, ou est-ce que vous vous inspirez, peut-être même en les amendant, de modèles existants ?

Mme Pucéat.- Bien sûr, on a lu les modèles existants et il est évident que pour cette structuration, on n'est pas partis de rien. C'est-à-dire qu'on a regardé ce qui pouvait être intéressant et applicable à notre site BFC, et qui permettrait d'intégrer un maximum de tous les domaines qui marchent bien dans la COMUE aujourd'hui. C'est pour cela que ça s'appuie, effectivement, sur plusieurs conventions où on est allé prendre ce qui nous paraissait intéressant et adapté, complété par tout ce qui est fait et qui marche bien aujourd'hui dans la COMUE et qui n'existe pas dans les autres conventions de coopération. La réponse est un peu entre les deux.

Le Président.- Pascal, oui, tu voulais...

M. Neige.- Oui, je voulais apporter un élément de réponse pour Alexandra. Vincent, tu as pris le même exemple que celui que je voulais donner. Mais je vais le pousser un peu plus loin pour la compréhension, c'est l'exemple des domaines scientifiques du site UBFC. En fait, il y a une sorte d'événement qui est passé à bas bruit dans l'établissement, vous l'avez peut-être noté, je ne sais pas, c'est qu'on a commencé à faire une animation par secteurs scientifiques de l'uB – on en a six dans notre contrat d'établissement – et puis finalement on l'a stoppée parce qu'on a considéré qu'il fallait s'appuyer sur celles, à l'époque, d'ISITE, qui sont maintenant les quatre domaines. Et cela, si on le met dans une convention de coopération territoriale, c'est un marqueur important pour dire qu'on s'engage à côté de nos autres partenaires sur une signature scientifique commune. Mais on pourrait, et moi je suis ravi qu'on essaye d'aller dans ce sens-là, on verra si on y va ou pas, on aurait pu faire l'inverse, se ré-appuyer sur les six domaines de l'uB, et dans ce cas, on aurait pu nous dire que c'est une convention à faible ambition, je pense. Si on s'appuie bien sur nos quatre domaines « négociés » depuis fort longtemps avec nos partenaires, je pense qu'on peut nous dire que c'est un des éléments d'une convention ambitieuse. Et puis, j'ai recherché pour Poitiers. Donc, dans le cadre d'ExcellencES sous toutes ses formes, c'est le dernier PIA qui a été lancé, un des derniers, par l'État. Donc il y a une liste de projets validés. La liste est coupée en deux. Une partie est marquée IDEX ISITE, on n'est pas dedans, parce que vous savez que quand HARMi a été validé, ISITE a été perdu – en fait quand HARMi a été déposé, ISITE vivait, et quand HARMi a été validé, ISITE a été perdu. Donc on est dans la deuxième partie de la liste, qui s'appelle « non IDEX ISITE ». Il y a donc HARMi, université Bourgogne Franche-Comté, Laurent Philippot qui est porteur. Et donc il y a ce projet Poitiers, qui a monté une CCT, déjà, et il s'appelle UP-SQUARED. Leur projet, c'est un continuum formation-recherche-innovation autour de trois objectifs de l'ONU pour le développement durable : « santé et bien-être », « éducation de qualité » et « villes et communautés durables ». Donc c'est vraiment

l'équivalent de notre HARMU, en fait, mais qui est sur les contours Poitiers. La CCT, je ne me souviens plus qui il y a dedans. Il y a leur CHU, c'est sûr.

Le Président.- C'est très local.

M. Neige.- Si je me souviens bien, il doit y avoir une école, Sciences-po ou une école polytechnique. Bref, voilà.

Le Président.- De toute façon, c'est vraiment une discussion qui n'est pas finie. Ça s'ouvre, il faut maintenant qu'on se revoie vendredi prochain avec les autres membres. Je vais revenir sur cette proposition que j'ai déjà évoquée pour partie vendredi dernier avec les autres membres. Pour ma part, en tout cas, quoi qu'il arrive, je continuerai de tendre la main à l'ensemble des acteurs ESR de Bourgogne Franche-Comté pour poursuivre, finalement cette politique de site pour le meilleur et en évitant le pire, tout simplement.

On va peut-être arrêter là la discussion.

J'ai eu une information que je voudrais livrer à votre connaissance. Nous avons un nouveau recteur à Dijon, c'est Monsieur Pierre N'Gahane qui, à ce jour, est préfet de la Marne. Et donc nous avons également un nouveau recteur de région académique ou plutôt une nouvelle rectrice que nous connaissons déjà puisque c'est Madame Albert-Moretti, qui était l'actuelle rectrice de Dijon. Je pense que ça va changer considérablement l'ambiance ESR du site qui, je crois, était passablement affectée par un certain nombre de décisions qui avaient été prises au détriment de l'université de Bourgogne et peut-être au détriment de l'ESR d'une manière générale, mais je ne ferai pas d'autre commentaire.

C'est une nouvelle très importante, cela vient du Conseil des ministres de ce matin, cela vient d'être publié.

On a déjà été très long, mais les enjeux sont là, sont importants. De temps en temps, on essaye de faire des conseils d'administration assez brefs mais parfois on n'a pas le temps d'être plus brefs.

On va peut-être entrer maintenant dans le point II de l'ordre du jour, qui concerne les questions statutaires et notamment l'élection du bureau de l'université, en vertu de l'article 14 des statuts de l'université.

Point A : Points soumis à discussion

II) Questions statutaires

1. Élection du Bureau de l'université de Bourgogne

Le Président.- Tout le monde a reçu la liste du bureau. Il faut quand même que je replace, effectivement, les choses dans leur contexte statutaire. Vous savez que le bureau comprend les vice-présidents délégués de l'université de Bourgogne et que ce bureau est élu pour deux ans. Cette élection s'est faite le 12 mars 2020, soit le jour où Emmanuel Macron, président de la République, a annoncé qu'on fermait les universités, un terme que je réfute, évidemment, parce qu'on n'a pas fermé les universités, on les a placées à distance. Mais il fallait, pour des raisons de communication, évidemment, parler simplement à l'ensemble des Français. Nous

avons donc été en confinement à partir du lundi suivant – c'était un jeudi, je me souviens très bien. Donc cela fait deux ans, jour pour jour, que l'université de Bourgogne entrait dans son confinement, dans le premier confinement.

Il nous faut donc renouveler ce bureau, dont la liste vous a été communiquée. Cette liste comporte un changement. Ambre Adamiak, qui a été une vice-présidente étudiante exceptionnelle, je crois, si, si, il n'y a pas de flagornerie dans ce que je dis, je le pense sincèrement, Ambre, tu as été, je crois, une pièce maîtresse de la gouvernance précédente, avec Alain. Tu as eu un rôle majeur également dans notre gouvernance actuelle. Tu te destines à d'autres cieux, n'est-ce pas, on arrivait à cette fin de mandat, on va dire, et donc tu n'as pas souhaité renouveler, pour des raisons qui te sont personnelles et qui sont tout à fait légitimes et estimables, mais je voulais tout de même te remercier, vraiment très chaleureusement, très amicalement et très solennellement pour tout ce que tu as fait au service des étudiants de notre université depuis quatre ans.

Donc, quatre ans de mandat, deux fois deux. On l'imagine quand on n'est pas dedans, mais quand on est dedans, on sait ce que représente le travail d'un vice-président, que ce soit un vice-président étudiant ou un vice-président statutaire – au sens où il est personnel de l'université. Donc merci beaucoup pour tout ce que tu as fait, la gestion du FSDIE, la CVEC, ta participation à la commission Solidarité étudiante, j'oublie plein de choses parce que c'est immense, mais en tout cas, sache que je pense que l'uB te doit beaucoup, et nous aussi. Donc merci à toi.

Mme Adamiak. - Très vite, merci beaucoup, Vincent, en tout cas, de m'avoir fait confiance pour ce deuxième mandat. Effectivement, j'avais eu la chance de commencer avec Alain Bonnin, deux fonctionnements totalement différents mais qui ont été tout aussi agréables. J'ai évolué aussi ces dernières années au travers et avec la communauté universitaire. Ça m'a permis de rencontrer énormément de monde, des gens avec qui je m'entendais, d'autres pas du tout, mais c'est ce qui forge aussi notre expérience professionnelle. C'est une grande chance pour nous, étudiants de l'université de Bourgogne, de pouvoir être entièrement intégrés à la gouvernance de l'université au sein de ses services, de pouvoir collaborer avec tout le monde là où, et j'insiste là-dessus, beaucoup d'étudiants n'ont pas encore cette chance.

La semaine dernière, d'ailleurs, s'est tenue la 5^e édition des JIPES à Paris, pour lesquelles j'avais été contactée pour intervenir, justement, en tant qu'experte Hcéres autour de l'évaluation de la vie étudiante et vie de campus au sein des établissements. Il y a encore beaucoup, beaucoup de disparités présentes aujourd'hui dans les établissements. J'ai bon espoir que tout ceci évolue avec le temps, puisque j'ai eu la chance de rencontrer sur ces quatre dernières années, et en réalité, sept, puisque cela fait sept ans que je suis mobilisée auprès des étudiants, des vice-présidents tous plus intéressants les uns que les autres, des étudiants tous plus engagés les uns que les autres et qui ont de très beaux avenir devant eux, particulièrement en politique puisqu'on s'aperçoit que 80 % des VP étudiants terminent leur cursus universitaire et finissent au MESRI ou dans des partis politiques.

Merci beaucoup, une fois de plus, pour ta confiance pour le travail que j'ai pu mener ces deux dernières années, avec toute l'équipe, également, que tu as pu constituer. Cela a été très riche et plein d'émotions pour moi. Donc encore merci pour cette expérience. Beaucoup de travaux vous attendent, je les suivrai évidemment de loin, puisque je me dirige prochainement vers Lyon, qui est une

grande ville, ce qui va beaucoup me changer, mais je vais continuer à travailler avec les étudiants puisque je continue à m'engager en tant que responsable de la carte Emblem, qui est une carte d'avantages à destination des moins de 26 ans et où j'œuvrerai à la qualité de vie des étudiants et des jeunes actifs pour pouvoir prendre soin de leur portefeuille.

Encore merci, bon courage pour la suite de vos travaux, et j'aurai toujours plaisir à vous retrouver.

Le Président.- Merci beaucoup, Ambre, en tout cas, pour ton implication.

Mme Adamiak.- Et je souhaite également bon courage et plein de belles choses à toutes les personnes qui me succéderont et à tous les élus, aussi, qui auront la chance de passer dans les conseils de l'uB.

Le Président.- Merci à toi, bon vent et que ce vent te pousse loin, jusqu'au MESRI, pourquoi pas ! En tout cas, je te souhaite, au nom de toute l'équipe et du conseil d'administration, que des bonnes choses.

Donc voilà, Ambre reste encore un peu avec nous, tout de même, à cause des élections. Et donc, pour lui succéder, j'ai sollicité Maxence Roulliat, que vous connaissez toutes et tous. Je rappelle que le VP délégué étudiant n'a pas besoin d'être un élu soit au CA, soit à la CFVU, soit à la CR, etc. C'est un étudiant qui s'illustre tout particulièrement dans son implication notamment, en tout cas ça peut l'être, au service de ses camarades étudiants. J'ai sollicité Maxence. Maxence est actuellement élu à la CFVU, n'est-ce pas. On a beaucoup, beaucoup travaillé ensemble, en lien avec Ambre, parce qu'il y a eu un beau travail de coordination qui s'est réalisé au service des étudiants. Maxence a proposé des tas de choses, par exemple la commission Bien-être, qui est une chose tout à fait remarquable, unique, je crois, en France et qui permet aux étudiants, notamment dans la période covid dont on connaît les conséquences sur la santé psychologique de bon nombre d'étudiants, qui a permis de résoudre un certain nombre de difficultés. Et donc, pour toutes ces raisons, je l'ai sollicité pour prendre la suite d'Ambre. Peut-être, Maxence, je peux vous passer la parole ?

M. Roulliat.- Bonjour à toutes et tous. Je suis ravi d'être présent. Je souhaite commencer par te remercier, Ambre, pour ces dernières années, et particulièrement ces derniers mois où j'étais ton chargé de mission, justement, pour la cellule Bien-être. Effectivement, ça fait maintenant plusieurs années aussi que je me suis engagé au service des étudiants, tout d'abord dans l'associatif et puis ensuite en tant qu'élu, effectivement, à la CFVU, et c'est là où j'ai essayé de prendre un maximum d'initiatives et de travailler au maximum pour les étudiants en tant qu'élu, et puis ensuite le chemin s'est fait vers chargé de mission.

C'est un plaisir et je vous remercie, Monsieur le président, de m'avoir sollicité et de la confiance que vous pouvez me donner. J'ai à cœur, effectivement, la santé des étudiants de par ma formation, parce que je suis étudiant en cinquième année de médecine, donc à l'UFR de santé, dans laquelle je suis également investi. C'est quelque chose qui, je pense, est particulièrement important, au même titre que la vie étudiante et sur tous les sites de l'université de Bourgogne. Je compte bien faire particulièrement attention à ça également et essayer de faire en sorte de porter au plus loin et au plus haut tout ce qui a déjà été fait, et d'essayer d'emmener la vie étudiante, les étudiants, là où on pourra aller et au mieux pour tout le monde, pour

qu'on puisse passer des études les plus agréables et dans les meilleures conditions possibles.

Le Président.- Eh bien, on compte sur vous, et les étudiants comptent sur vous également, donc on se réjouit. Je ne sais pas s'il y a d'autres questions. Je peut-être relire la liste qui est proposée aux membres du conseil d'administration. Donc, dans l'ordre alphabétique :

- Cédric Demonceaux, délégué à la formation tout au long de la vie, à l'alternance et à l'apprentissage,
- Alexandre Fournier, délégué aux campus numériques, aux systèmes d'information et aux sources ouvertes,
- Laurent Gautier, délégué à la valorisation de la recherche,
- Fabrice Hervé, délégué aux finances, au budget et aux investissements,
- Sophie Morlaix, déléguée en charge des licences et masters,
- Pascal Neige, délégué à la recherche,
- Philippe Perrot, délégué au patrimoine et à la stratégie des campus territoriaux,
- Emmanuelle Pucéat, déléguée à la coordination de la recherche et de la formation,
- Alexis de Rougemont, délégué au pilotage,
- Maxence Roulliat, délégué à la vie, à la démocratie et au bien-être étudiant – on l'a intégré dans cette délégation –,
- Edith Sales-Wuillemin, déléguée à la qualité de vie au travail,
- Tadeusz Sliwa, délégué aux politiques culturelles,
- Stéphane Tizio, délégué aux ressources humaines et à l'action sociale,
- Grégory Wegmann, délégué à la politique européenne et internationale.

Voilà la liste que j'ai relue mais que vous avez reçue. Bien entendu, si vous avez des questions, n'hésitez pas. Oui, Peggy.

Mme Cénac.- Ce n'est pas une question, c'est une explication de vote. Tout d'abord je vais m'abstenir. Ce n'est pas une abstention contre le nom de Maxence Roulliat, c'est pour ça que je souhaite intervenir. Nous avons pris acte, au SNESUP, il y a deux ans, d'avoir perdu les élections, et nous aurions nommé un autre bureau avec d'autres dénominations et d'autres personnes, donc je vais m'abstenir, mais encore une fois, ce n'est pas sur le nom nouveau qui est proposé aujourd'hui. L'autre chose que j'avais déjà regrettée et que je continue de regretter, c'est la parité. Il y avait déjà peu de femmes, mais le départ d'Ambre n'arrange pas la situation, donc avec trois vice-présidentes sur 14, donc 21 % de vice-présidentes femmes, je trouve dommage qu'il y ait ce plafond de verre. Comme je l'avais dit et que ça ne s'arrange pas, je le redis aujourd'hui, en motivation, donc, aussi, de cette abstention.

Le Président.- Je le regrette aussi et je veux redire ce que j'avais répondu à l'époque, c'est que, oui, on a sollicité des femmes, et on a essuyé beaucoup, beaucoup, beaucoup de refus. Moi, je m'en désole parce que je suis tout à fait favorable à la parité, il n'y a pas d'ambiguïté, mais, voilà, le problème c'est que, pour des raisons diverses et variées qu'il ne m'appartient pas de juger, sans doute y a-t-il aussi une partie du déterminisme social, très clairement, eh bien oui, effectivement, il y a plus d'hommes que de femmes. Voilà. Oui, Ambre.

Mme Adamiak.- Pareil, une explication de vote. Non pas pour moi, mais j'ai la procuration de Madame Nadiège Baille. N'ayant pas d'orientation de vote, je m'abstiendrai pour tous les points pour ne pas engager ses votes. A chaque point, de toute manière, je lèverai la main pour une abstention mais ce ne sera pas la mienne directement.

Le Président.- Je pense que si Nadiège Baille t'a donné... oui, je pense qu'il n'y a pas de souci. Enfin, comme tu veux, mais sincèrement, je ne doute pas que si Nadiège Baille avait souhaité ne pas voter dans le sens des propositions qui sont faites, elle l'aurait précisé. Je pense qu'il n'y a pas de difficulté là-dessus, pas du tout.

Mme Pucéat.- S'il n'y a pas d'autre question ou remarque, je vous propose d'approuver la composition du bureau de l'université de Bourgogne tel qu'il vient d'être énuméré par le président – je ne vais pas répéter tous les noms et toutes les fonctions comme tu viens de le faire Vincent.

Qui ne prend pas part au vote ? Personne. Qui s'abstient ? Une abstention. Qui vote contre ? Personne. Merci pour cette approbation.

18 voix pour, 1 abstention

Le Président.- Merci pour l'équipe. J'aurais pu le dire tout à l'heure, mais je le dis maintenant, je peux vous assurer que cette équipe est exceptionnelle, et pas parce que l'on forme un groupe et que l'on s'entend bien, mais l'engagement de chacun et chacune est absolument exceptionnel. Je peux dire que chacun des membres de cette équipe est désintéressé, ou plutôt intéressé dans le bon sens du terme, c'est-à-dire vraiment intéressé par la chose publique, et ça, c'est assez exceptionnel. Le travail fourni par chacun est incroyable, parce que moi, je suis président, j'ai de la chance, j'ai une décharge totale, mais je peux vous garantir que le travail fourni par les autres VP est absolument considérable et ils n'ont pas de décharge totale, loin s'en faut, et quand la décharge existe, elle est statutaire, elle est partielle. On a vu l'exemple tout à l'heure d'Emmanuelle, mais il n'y a pas qu'Emmanuelle. Je peux les prendre un par un et faire un point de leur emploi du temps hebdomadaire, je peux vous assurer que le travail réalisé, en quantité et en qualité, je le pense aussi, est tout à fait incroyable. Voilà, donc j'ai beaucoup de chance en tant que président d'avoir une équipe aussi impliquée et d'aussi belle qualité. Je pense que l'établissement, lui aussi, a de la chance. Je ne dis pas que tout est parfait, attention, ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit, mais en tout cas je pense que l'établissement a vraiment une chance incroyable d'avoir une équipe aussi professionnelle, aussi impliquée et aussi engagée dans la vie de tous les jours de nos affaires universitaires. Donc, merci à vous pour le travail que vous réalisez.

On peut peut-être passer au troisième point, aux questions financières.

III) Questions financières

1. Présentation du compte financier 2021 et du rapport des Commissaires aux Comptes - Approbation de l'affectation des résultats et des provisions

Mme Pucéat.- On commencera peut-être par le rapport des commissaires aux comptes.

Le Président.- Absolument. Je ne sais pas si les commissaires aux comptes sont toujours en ligne.

M. Etienne.- Si, si, tout à fait. Vous m'entendez ?

Le Président.- Absolument, oui, oui. On vous entend bien. Si vous voulez bien on va vous laisser présenter votre rapport sur la certification des comptes.

M. Etienne.- Parfait. En tout cas merci d'avoir mis ce dispositif en place, qui est somme toute plus écologique aussi. Donc, merci encore, merci à tous. Pour introduire la partie financière, je vous propose d'avancer un peu et de rappeler d'abord le rôle d'un commissaire aux comptes au sein de l'établissement.

Donc notre mission, c'est un objectif de certification des comptes de l'établissement, c'est-à-dire donner une assurance raisonnable que les comptes pris dans leur ensemble sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle des opérations de l'exercice et de la situation financière du patrimoine de l'établissement. Pour réaliser notre mission, c'est un exercice qui est très normé, avec des normes d'exercice professionnel qui sont propres à la profession, que nous mettons en place au sein de l'établissement et qui permettent d'attester *in fine* la qualité, la crédibilité et la sincérité de l'information comptable produite communément par l'agence comptable et l'ordonnateur (*suite inaudible*). Je vous rappelle que l'on n'a pas d'acte de gestion sur les finances de l'établissement et que notre revue ne porte pas non plus sur la comptabilité budgétaire de l'établissement.

Quelques points de contexte par rapport à notre intervention, intervention qui s'est déroulée toujours dans un contexte épidémique, donc qui s'est réalisée partiellement à distance, mais maintenant, le fonctionnement a bien évolué et on arrive facilement à interagir à distance comme aujourd'hui, par exemple, avec quelques réglages techniques quand c'est nécessaire. Donc par rapport à notre mission, on avait des points d'attention particulière qui peuvent être des zones de jugement et d'estimation qui nécessitent une intervention un peu plus « humaine » et des estimations telles que celles qui portent sur les passifs sociaux, l'estimation des charges à payer ou les dépréciations des créances douteuses. Dans le cadre de nos diligences on a un attachement assez fort par rapport aux pratiques de séparation des exercices et notamment sur les produits et toutes les conventions de recherche. On a aussi des diligences particulières à mettre en place vis-à-vis des risques de fraude et plusieurs éléments, aussi, sur lesquels nous sommes vigilants par rapport au patrimoine immobilier et aux financements qui lui sont rattachés. Sur la partie réglementaire, il n'y a pas eu d'évolution particulière cette année qui vienne affecter les comptes. Pas de point ou d'observation particulière au niveau de notre rapport là-dessus.

Notre mission se déroule en plusieurs étapes, avec tout d'abord une réunion de lancement avec la gouvernance puis un passage pour faire du contrôle interne, notamment de la masse salariale cette année, et nous avancer sur les travaux en fin d'année pour que la semaine du 7 février nous puissions conclure assez rapidement sur nos travaux d'audit et assister et revoir les états financiers qui nous seront présentés par l'agence comptable juste après, jusqu'à aujourd'hui, donc, au conseil d'administration.

L'opinion est la même que l'année dernière, c'est-à-dire une certification sans réserve et sans observation qui atteste la qualité comptable des comptes qui sont préparés par nos intervenants.

Si vous avez des questions...

Le Président.- Je ne sais pas s'il y a des questions ou des observations, non ? Rien de particulier ? Nicolas Cuenin, peut-être voulez-vous intervenir ?

M. Cuenin.- Bonjour à tous. Alors quelques éléments contextuels calendaires, notamment. En premier lieu revenons un peu sur cet exercice de certification des comptes, auquel maintenant nous sommes bien rodés puisqu'il date de 2010. Ensuite, en 2015, nous avons eu le premier exercice certifié sans réserves de la part des commissaires aux comptes. 2015, c'était aussi le premier des deux exercices déficitaires qui nous a conduits, à partir de 2017, de 2017 à 2019, à devoir conduire un plan de retour à l'équilibre financier, 2017 étant par ailleurs le premier exercice que nous avons produit en mode GBCP.

Ensuite, pour continuer cette introduction, les faits marquants de l'exercice et leur impact sur la comparabilité des comptes. Le premier fait marquant, c'est la recapitalisation de la SATT. C'est la seconde recapitalisation, après celle de 2018, qui est consécutive au fait que les capitaux propres de la SATT étaient devenus inférieurs à la moitié du capital social. Donc c'était une recapitalisation nécessaire. Pour nous, elle est davantage technique, pour l'université de Bourgogne. Elle est entièrement financée par l'État. On n'a pas eu de décaissement de la part de l'établissement. Elle s'est élevée, en fait, à une revalorisation, elle a conduit à une revalorisation des parts détenues par l'université de 1,4 million d'euros, ce qui porte nos parts à un peu moins de 3 millions d'euros. Encore une fois, c'est juste une opération technique. Elle est neutre dans les comptes, en revanche elle impacte les masses, ce que l'on appelle les masses, à la fois à l'actif et au passif du bilan d'une part, mais également sur les charges et produits d'autre part, sachant que les titres sont dépréciés à 100 % du fait de résultats qui sont structurellement déficitaires pour la SATT. En fait, je vous ai présenté cette recapitalisation, mais par souci de comparabilité des comptes entre 2021 et 2020, j'ai neutralisé cette opération dans les données chiffrées que nous allons vous présenter.

Ensuite, évidemment, l'impact de la crise sanitaire. L'impact était surtout sur 2020, mais lorsque l'on compare les comptes 2021 à 2020, forcément, l'activité a repris, la plupart des dépenses aussi. En 2020, nous avons eu une forte baisse des charges de fonctionnement, puis des déplacements notamment, sauf sur les achats de fournitures parce qu'on trouve là-dedans beaucoup de matériel, beaucoup d'équipements informatiques destinés au télétravail des personnels, qui avaient donc été en forte hausse en 2020 et qui sont donc en forte baisse en 2021 par rapport à 2020. En revanche, nos charges de fonctionnement ont nettement repris, notamment sur les fluides, par exemple. En revanche, on constate que les charges de déplacements, missions, réceptions sont toujours à un niveau assez proche,

finalement, de celui de l'an dernier, compte tenu du contexte sanitaire, on n'a pas encore une reprise nette de ce type de dépenses. Le delta est encore assez important par rapport à 2019, on était à 3,7 millions d'euros et on est encore seulement à 1,5 million d'euros, moins de la moitié, en 2021.

Les autres faits marquants, je continue. Nous avons les mises en service patrimoniales qui ont repris. En 2020 c'était très calme de ce côté, en revanche, en 2021 nous avons pu réceptionner trois opérations immobilières importantes, la plus importante étant le Cortex, le Learning centre, à hauteur de 5,4 millions d'euros, suivi de la ventilation Mirande et du centre de simulation de Médecine B2. Sachant que ces travaux ont été effectués dans des bâtiments qui étaient déjà existants, donc nous avons dû procéder à la sortie de ce qu'on appelle des composants, moyennant des calculs assez savants, où c'est l'estimation de la part des composants qui ont été remplacés par ces nouveaux travaux de rénovation, ou qui donnent lieu à des rénovations.

Quelques mots sur le partenariat public-privé. Pour revenir un peu sur ce qu'est ce PPP, un contrat signé en 2013 avec une émanation de la société Bouygues, qui avait conduit en 2015 à la mise en service de quatre ouvrages pour un montant total de 21 millions d'euros, pour une durée de 25 ans qui nous emmène jusqu'en 2040, globalement financé par l'État – 93 % de ces dépenses effectivement supportées par l'établissement sont financées par l'État. En termes chiffrés, nous avons une dépense totale brute attendue à payer à cette émanation de Bouygues de 43 millions d'euros, donc, sur la totalité du contrat. Nous avons déjà payé quasiment un quart, 11 439 000 euros, et il nous reste donc 32 millions à payer. Sur ces 11,4 millions payés, l'État nous a, pour le moment, financés à hauteur de 10,7 millions, ce qui nous fait un delta finalement de 700 000 euros, ce qui représente à peu près 100 000 euros par an. C'est donc le delta à la charge de l'établissement.

Le résultat se porte cette année à 11,3 millions d'euros. Il marque encore une hausse tendancielle, mais qu'on va nuancer un peu plus tard dans la présentation. Cette évolution du résultat est négative par rapport à 2020, mais en 2020 on était quand même sur un exercice très atypique. Par rapport à 2019, en revanche, le résultat est supérieur de 2 millions d'euros. Si l'on revient à l'évolution du résultat par rapport à 2020, donc l'évolution de -1,8 million d'euros, en fait on peut la décomposer en deux rapports importants. Le premier consiste à rapporter la charge de personnels à la dotation ministérielle. Les charges de personnels ont évolué de 5,1 millions d'euros, quand parallèlement la subvention a progressé de 3,5 millions, ce qui fait un delta de 1,6 million d'euros. De la même façon, nos charges de fonctionnement, rapportées aux autres recettes encaissées, ont évolué de 2,1 millions d'euros, lorsque, en parallèle, les produits des ressources propres ont augmenté de 1,3 million d'euros et les autres subventions de 600 000 euros, ce qui nous donne un delta de 200 000 euros environ. Ces deux deltas importants qui composent finalement la variation du résultat global, 1,6 million et un autre delta plus faible de 200 000 euros, s'ajoutent pour expliquer la variation du résultat par rapport à l'an dernier.

Lorsqu'on s'applique à analyser plus en détail les charges de l'exercice, nos charges sont en hausse de 7,5 millions d'euros, globalement due à une hausse marquée des charges de personnels, de plus de 5,1 millions, qui représentent, comme l'an dernier, 80 % de l'ensemble de nos charges et nous amènent à un taux de rigidité – c'est la part des charges de personnels ramenées aux recettes encaissables – qui est de 80,8 %, qui retrouve en fait son niveau de 2019 après être

descendu à 80,4 % en 2020, mais toujours en 2020 avec ce contexte d'exercice assez atypique.

Les charges de fonctionnement augmentent de 2,1 millions. Effectivement, on a une augmentation de reprise des fluides, forcément. À l'inverse, nos frais de missions et déplacements sont toujours en stagnation par rapport à l'an dernier. Si on compare, maintenant, nos charges par rapport à 2019, elles sont finalement en baisse de 1,1 million d'euros. Cependant, cela vient aussi du fait que nos frais de mission et déplacements n'ont pas repris leur niveau normal. Sans cela, on aurait une augmentation par rapport à 2019 de 800 000 euros de l'ensemble de nos charges de fonctionnement.

Ensuite, sur l'évolution des produits, elle est marquée par une hausse de 5,7 millions d'euros, dont la hausse la plus conséquente provient de la subvention pour charges de service public, qui – au même titre que les dépenses de personnels représentent 80 % des charges – représente également 80 % de nos produits. Elle est en augmentation de 3,5 millions d'euros par rapport à l'an dernier, sachant que l'augmentation constatée l'an dernier par rapport à 2019 était de 2,2 millions d'euros. Les autres subventions connaissent également, après un exercice en 2020 de baisse, nos autres subventions repartent en hausse, contrairement à 2020, donc, probablement sous l'effet de la reprise d'activité consécutive à la crise sanitaire, s'agissant de subventions qui sont conditionnées aux dépenses. On remarque quand même une baisse marquée de certains financements, notamment des financements Région. C'est en fait une baisse qui est structurelle, qu'on constate depuis plusieurs exercices, pas uniquement cette année par rapport à l'an dernier. En fait, si la Région, hors État, reste notre premier financeur, ce n'est plus le premier poste de financement, ce sont maintenant les « autres subventions publiques », qui regroupent un certain nombre de financeurs divers, qui est devenu le premier poste de financement. Le deuxième financeur, hors ANR et hors subventions pour charges, est l'État, par le biais de ses différents ministères, et le troisième financeur est l'ANR, ces deux derniers postes étant en baisse également. En revanche, on note, ce qui est nouveau, une reprise des subventions FEDER, une reprise des financements de l'Union Européenne, qui repartent enfin à la hausse.

Globalement, ces autres produits d'exploitation, qui sont constitués d'une part de ressources propres et d'autre part de la CVEC également, sont soit en légère baisse, soit stables, sauf une hausse très marquée de la formation par apprentissage, que j'ai entourée, là, 2,7 millions d'euros et qui finalement, annihile en partie une baisse assez importante des droits de la formation continue. Mais on peut penser qu'il y a un effet de glissement. Cette baisse d'un million de la formation continue se retrouve glissée, l'activité de formation continue se retrouve glissée vers la formation par apprentissage. Et ce delta, finalement, entre ce -1 million sur la formation continue et +2,7 millions sur l'apprentissage, de 1,7 million nous permet finalement de garder des autres produits d'exploitation qui restent en augmentation. Sinon, ce n'aurait pas été le cas, nos ressources propres auraient baissé.

On voit dans ce graphique que la formation par apprentissage devient maintenant notre premier poste de produits de dotation, devant la formation continue, qui était le premier avant cela et devant la formation initiale.

Un mot très rapide sur les provisions, on n'a rien de nouveau par rapport à d'habitude. On a trois types de provisions et dépréciations, la première étant constituée par les comptes épargne temps, qui n'a pas évolué, la seconde par la dépréciation des créances clients qui n'a pas évolué non plus, et enfin la dépréciation des titres de participation de la SATT qui, elle, a forcément évolué, par

contre, avec l'opération de recapitalisation, sachant qu'on déprécie les titres à 100 %.

Ensuite, le niveau de CAF, de capacité d'autofinancement, qui est représentée finalement par la part encaissable et décaissable du résultat. Donc c'est le résultat, duquel on retranche opérations d'amortissement et reprises, dont la courbe suit le résultat. Mais cette CAF nous amène à l'apport au fonds de roulement dégagé sur l'exercice. En fait, cette CAF participe à financer nos emplois, nos acquisitions d'immobilisations en complément des ressources externes – ce que l'on appelle ressources externes, c'est les financements externes de l'actif, des subventions d'équipement qui sont attribuées pour exercer nos acquisitions d'immobilisations. Donc on voit que finalement cette année, on a un montant assez conséquent de CAF, 68 % de la CAF, 10,6 millions, qui ont été consacrés à nos emplois, ce qui nous donne finalement un apport en fonds de roulement de 5 millions. Si on compare par rapport à l'an dernier, on voit que cette part de CAF qui a été consacrée, finalement, aux emplois de l'exercice est beaucoup plus conséquente qu'elle ne l'est d'habitude. Ça veut dire qu'on dégage une CAF qui est, sur le papier, très élevée, mais sur l'exercice elle a déjà été gagée, finalement, par des acquisitions d'immobilisations. On a déjà prélevé sur le fonds de roulement, finalement, ce sont des prélèvements sur le fonds de roulement qui sont effectués dans l'exercice. Ce qui nous donne un apport en fonds de roulement qui reste de 5,1 millions d'euros mais qui est moindre par rapport à l'an dernier.

Sur l'évolution de la situation patrimoniale, toujours, le besoin en fonds de roulement, son évolution est négative. Cette évolution négative, elle est donc favorable, puisque le besoin en fonds de roulement, c'est ce qui gage, finalement, la trésorerie. Elle est donc en baisse de 2,7 millions, évolution favorable due, notamment, à des avances et acomptes reçus d'un montant très important, pour 8,4 millions, qui dégage du besoin en fonds de roulement et qui à l'inverse alimente de la trésorerie. Notamment, on retrouve dans ces avances et acomptes reçus 5,1 millions issus du plan de relance de l'État destiné à la rénovation énergétique des bâtiments et à la préservation de l'emploi Recherche & Développement. À l'inverse, nos créances clients continuent d'augmenter à hauteur de 5,5 millions, qui, elles, créent du BFR, en revanche. Donc c'est finalement cet apport massif d'avances et acomptes qui nous a permis de faire varier à la baisse notre BFR sur l'exercice.

Ce qui nous amène ensuite à la trésorerie, la part du fonds de roulement non gagée par le besoin en fonds de roulement, qui est en variation positive de 7,8 millions d'euros, ce qui nous amène à une trésorerie d'un peu moins de 66 millions.

Les chiffres du bilan, à l'actif et au passif, je ne vais pas forcément les énumérer un par un. Je vais plutôt vous présenter des éléments d'appréciation. Notre actif immobilisé est constitué à 85 % d'actifs immobiliers, c'est-à-dire des terrains, des constructions, des immobilisations en cours. Également, 50 %, parmi ces actifs immobilisés, toujours, d'actifs immobiliers affectés par l'État. C'est-à-dire tous les bâtiments historiques, finalement, qu'on trouve dans les différents campus. Notre actif circulant est composé à 53 % de créances publiques. Quant aux capitaux, ils sont constitués à 47 % de financements d'actifs État. En fait, ces financements d'actifs État, c'est la contrepartie de l'affectation par l'État des bâtiments. Les investissements 2021 sont en nette hausse également par rapport à 2020, avec une augmentation de plus de 8 millions. Nous avons des acquisitions en 2021 qui se sont élevées à 20,7 millions contre 12,6 millions en 2020, notamment des immobilisations en cours qui sont constituées des travaux immobiliers qui sont effectués, qui ont doublé par rapport à l'an dernier à hauteur de 10 millions, des

acquisitions d'équipements scientifiques et techniques qui sont également en hausse, 5,2 millions contre 3 millions en 2020. J'ai noté les plus marquantes en termes de montants significatifs, un spectromètre pour l'ICB, un équipement de spectrométrie pour la plateforme PACSMUB et un cytomètre pour la plateforme de cytométrie. En revanche, les acquisitions de matériels informatiques restent stables par rapport à l'an dernier.

Pour terminer cette présentation, j'ai souhaité vous faire une petite analyse un peu plus prospective du résultat et nous avons mené une petite étude statistique qui consiste, en fait, à ramener, à corrélérer, à rechercher la corrélation entre le niveau du résultat et ce que j'ai appelé le taux de couverture des charges de personnels par la subvention pour charges de service public. Ce taux de couverture, c'est quel est le montant de nos charges de personnels ramené à la subvention pour charges. Plus il est proche de 1, moins il nous est favorable, à l'inverse, puis il est faible et plus il nous est favorable, on a une couverture qui est plus élevée lorsque le taux est moins élevé. Dans le fond, finalement, quand on compare le niveau de notre résultat à ce taux, on voit qu'il y a une forte corrélation. C'est-à-dire que depuis 2015, plus ce taux est faible, et plus notre résultat est élevé. À l'inverse, plus ce taux est proche de 1, c'est-à-dire qu'on a une subvention pour charges qui couvre à peine notre masse salariale, par exemple en 2016 nous avons un résultat négatif, idem en 2015. Donc dans le fond, on voit qu'on a quand même une forte dépendance du résultat par rapport à ce taux de financement, ce taux de couverture. Ça paraît logique mais ces statistiques permettent de le corroborer. Une autre analyse prospective du résultat, tout à l'heure, dans l'étude statistique de l'évolution du résultat depuis 2012, on voyait d'abord une forte baisse jusqu'à 2016 et ensuite une forte hausse. En fait, quand on analyse finalement cette hausse depuis 2017, on voit que ce n'est pas une hausse qui est linéaire, au contraire, elle marque plutôt un plateau. On voit que la progression a tendance à s'amenuiser, voire même, lorsqu'on étudie plus en détail l'évolution des charges et des produits, on note depuis 2016 une accélération de l'évolution de nos charges, nos produits ont plutôt tendance à décélérer, en termes de progression tendancielle. Ce n'est pas encore un effet ciseaux, mais enfin cela montre quand même que nos produits auront tendance à l'avenir à stagner, peut-être notamment par exemple sur la formation continue et l'apprentissage, alors que nos charges continuent d'augmenter de manière exponentielle.

C'était une petite analyse prospective, et j'en ai terminé pour ma présentation.

Le Président.- Bien merci. Je ne sais pas s'il y a des questions, d'ores et déjà, sur cette présentation.

Je vais passer la parole à Fabrice Hervé.

Mme Lecullier.- J'ai juste un petit mot pour remercier l'agence comptable, les collègues de l'agence comptable, aussi du pôle finances pour le travail effectué et tout particulièrement merci à Nicolas pour le travail qu'il a effectué.

M. Hervé.- Bonjour à toutes et tous. Merci, Vincent, pour le passage de parole. C'est le début de séance et les mercis se font toujours en début de présentation. Donc merci, tout d'abord, aux administrateurs pour la confiance renouvelée puisque nous venons d'être renouvelés quatre jours après les deux ans. Un grand merci pour le soutien, et par ailleurs, je réitère aussi ce que disait Muriel, merci aux équipes parce que le compte financier, ce n'est pas une période

amusante. Enfin, la finance, pour les gens ce n'est jamais amusant, on est d'accord. En tout cas les équipes ont beaucoup de travail, et on a beaucoup de demandes en parallèle, de notre tutelle, de diverses enquêtes à produire. Donc c'est toujours un soulagement quand tout se passe bien et que l'atterrissage se termine et qu'on arrive à des comptes produits, propres, sans réserves.

Pour débiter cette présentation, juste pour vous remettre en tête, le vote va porter sur un certain nombre de tableaux qui apparaissent derrière, là, que vous avez reçus. Je vous fais grâce du tableau des opérations pluriannuelles, qui est très compliqué, pour lequel la maquette n'est pas stable avec notre prestataire l'AMUE, si j'ai bien compris dans cette affaire technique. Ça ne veut pas dire qu'il est faux, mais ça veut dire que la maquette n'est pas stable. Vu que c'est cette agence de moyens qui est censée aider les universités, elle n'a pas abouti complètement le processus, donc il n'est pas très analysable ni hyper intéressant à analyser. Le reste, en revanche l'est. Nicolas a déjà dit beaucoup de choses, on a des interventions corrélées, mais avec des points de différences notables sur le tableau, puisqu'il y a une dimension budgétaire forte dans cette présentation.

Alors, le premier tableau, tableau des emplois, donc, avec les plafonds 1, 2, votés et les plafonds d'atterrissage. En haut, les votés, en bas, l'atterrissage. On notera une évolution sensible du plafond 2, entre les trois années 2019, 2020 et 2021 il passe de 277 à 310, avec des pourcentages d'exécution en hausse, mécaniquement, nous en sommes bien d'accord, et donc pas une saturation de nos emplois, loin de là, mais en tout cas une hausse, ce qui montre le soutien qui a pu être apporté aux composantes, quand bien même ces soutiens ne sont pas pérennes puisque l'État attribue peu régulièrement des postes pérennes. Pour autant, le choix a été fait par le président et son équipe de soutenir les composantes, labos, services, pôles, enfin, toutes les entités de l'université de Bourgogne – je vous dis cela pour ne pas en oublier. Voilà. Donc ce tableau sera voté à la fin.

Maintenant, les tableaux qui sont des tableaux d'euros et non plus d'ETPT. On débute par des tableaux budgétaires pour poursuivre sur des tableaux comptables. Comptables, je serai beaucoup moins détaillé que Nicolas.

Donc le tableau 2 des autorisations, où l'on aura deux choses, des dépenses d'une part et de recettes d'autre part. Tout cela va nous mener au solde budgétaire, qui est la différence entre les recettes encaissées et les crédits de paiement, les crédits de paiement étant les dépenses payées. Autrement dit, tout cela nous dit presque – presque, je dis bien – combien d'argent va entrer dans la trésorerie de l'université de Bourgogne, très précisément combien d'argent lié aux opérations budgétaires va entrer dans la trésorerie de l'université de Bourgogne, et la réponse est « beaucoup », comme vous le verrez dans ce qui suit, là c'est plutôt une bonne nouvelle. En BI, en général, les nouvelles sont moins bonnes, et puis là, en compte financier, elles seront plutôt bonnes.

Les différents agrégats sur plusieurs années, là, en termes de dépenses, donc avec les trois masses, fonctionnement, investissement, masse salariale. Les totaux nous laissent à penser que l'investissement a une taille significative, 245 millions d'euros, enfin, presque 246 millions d'euros de dépenses exécutées sur l'année 2021. Vous avez les taux d'exécution qui figurent en regard à chaque fois. On notera des taux d'exécution assez contrastés selon le type de masse.

Je viendrai ensuite, j'y viens même dans la diapo qui suit, en fait, pour tout dire, cette exécution est un point sur lequel l'État insiste, puisque si l'on regarde la maquette qu'on a reçue pour le dialogue stratégique de gestion n°2, dans la grille de lecture, on a une mesure de cette exécution budgétaire. Donc l'État est préoccupé,

mais ça veut dire qu'il est préoccupé pas par l'uB, par tous les établissements de France, puisque s'il l'introduit dans une grille qui est nationale, on peut penser que si l'uB se retrouve par exemple comme en 2021 avec une exécution aux trois quarts de ce qui a été budgétisé, elle n'est pas la seule, en tout cas, à avoir des exécutions qui ne sont pas à 100 %. Ce serait merveilleux que de prévoir l'avenir à 100 %, on ferait des miracles dans cette université. Pour autant – je dis cela sans trahir la parole, je pense, des services – on est conscient qu'il y a des voies d'amélioration mais donc il y a tout un processus qui est en cours avec des groupes de travail pour tenter de mieux maîtriser ces prévisions.

Vous les avez derrière. Je dirai que le point saillant, c'est celui qui est tout en bas. Qu'est-ce qui fait qu'on a ces prévisions, qui peuvent être contrastées, qui peuvent bouger dans le temps et être fort incomplètes ? Eh bien c'est que, selon qui exécute, le niveau n'est pas le même. Dès lors qu'on a une exécution en central, elle est particulièrement importante, elle est presque à 100 %, comme on peut le noter, 98,55 %. Et dès lors que l'on commence à regarder en décentralisé, ce qui est tout à fait naturel, ce n'est pas caractéristique uniquement de l'université de Bourgogne, c'est caractéristique d'une université qui a beaucoup de composantes, beaucoup de services, de pôles, de labos et qui leur accorde sa confiance en leur donnant des budgets à monter, eh bien, on a des exécutions moindres. C'est notable, des discussions, des réflexions sont en cours pour tenter d'améliorer cela.

Cela dit, on a une meilleure exécution de la masse salariale par rapport à l'année dernière, mais ce n'est pas très, très surprenant, l'année dernière, l'année 2020 étant une année de crise sanitaire unique, inédite, on peut comprendre que les taux d'exécution en aient souffert. Sur cette année, grosse évolution en matière de dépenses de masse salariale, puisque +5,2 millions d'euros de dépensés. Pour autant, la situation est la suivante : ce n'est pas un glissement de la part de l'équipe de gouvernance qui aurait dépensé inconsidérément l'argent puisque, la première ligne nous le dit, les campagnes de dialogue d'objectifs et de moyens, donc, des années passées, 2019 s'exerce en année pleine et 2020 sur quatre mois, ont des effets modestes signalés dans le document, de quelques centaines de milliers d'euros, ce qui demeure assez modeste. Ce qui n'est pas modeste du tout et qui depuis de longues années n'est pas modeste, c'est le GVT, le glissement vieillesse technicité, l'augmentation mécanique de la masse salariale de 2,2 millions d'euros qui est au même niveau que l'année dernière et qui guide beaucoup cette masse salariale.

Autre évolution notable, deux évolutions ici, celle liée à la loi de programmation de la recherche, 1 million d'euros environ, et celle liée aux heures complémentaires, presque 1 million d'euros aussi, qui s'explique par un certain nombre d'éléments, notamment des hausses d'effectifs ou des dispositions, on va dire, réglementaires, réforme de santé, orientation et réussite des étudiants, et puis un paiement modifié pour les heures complémentaires, plus rapide, qui fait qu'on a une augmentation des heures payées comptabilisées. Voilà pour la masse salariale.

Pour la partie fonctionnement, on peut considérer que l'on est à un fonctionnement normal ou quasi normal, on va dire ça comme ça, même si l'on peut envisager, je le redis plus loin, mais l'année prochaine les dépenses de fonctionnement croissent, non pas que je sois devin, c'est ce que je disais tout à l'heure, il est fort difficile de prédire l'avenir. Pour autant, on a des évolutions importantes partout, économiques, dont on ne cesse de nous parler dans tous les médias qui nous environnent, en matière d'inflation et de prix de l'énergie et on peut penser que l'université de Bourgogne sera aussi frappée par ce mal, elle l'est déjà

cette année, elle le sera encore plus l'année prochaine. J'y reviendrai un peu plus loin mais là, voilà, on est sur un cycle à peu près normal. Si on regardait sur des années antérieures à 2019, on aurait des dépenses de fonctionnement de cet ordre. 2020 est une année anormale, on avait une moindre dépense, 28 millions, et on est là à 30 millions alors qu'on était à 31 en 2019. Donc voilà, on est vraiment sur quelque chose d'assez normal. Pour autant, on a dans la budgétisation, c'est ce que j'ai déjà dit tout à l'heure je le répète, une surestimation importante et de fait, le corollaire, c'est la sous-exécution qui croît.

En termes de nature, de structure, qu'est-ce qui guide tout cela ? On a des dépenses moindres puisque la pandémie a presque disparu, puisqu'on peut ne plus porter de masque, mais en tout cas s'est assez fortement atténuée, puisque 1,2 million en moins et des frais d'entretien en moins aussi, 500 000. En revanche, on a, d'un autre côté, les prémices de l'évolution des fluides, +1,6 million cette année et on peut penser à beaucoup plus l'année prochaine. Nous ne sommes pas le seul établissement frappé, tous les établissements seront simultanément concernés par ces hausses importantes. Et puis il y a quelques dépenses en hausse, liée à la reprise d'activité, diverses fournitures, maintenance, missions, mais ce ne sont pas des augmentations extrêmement significatives.

Si l'on regarde le détail ici, j'ai entouré les points les plus significatifs, je dirais, si on compare 2020 et 2021, on a des choses assez logiques qui reviennent en corollaire du propos, c'est les fluides qui augmentent sur la partie immobilier, c'est les fluides qui guident quand on détaille par destination. Et puis on a, de manière assez logique, des reculs des achats informatiques parce qu'il y a eu beaucoup d'achats dans le passé, parce que c'est compliqué, probablement, que de se faire livrer du matériel informatique, ou en tout cas il y a probablement des retards parce qu'il y a des moindres productions et des problèmes de semi-conducteurs. Voilà, donc ce sont des faits marquants en matière de dépenses de fonctionnement.

Et en matière de dépenses d'investissement, on a ici une amélioration du taux d'exécution. On avait un recul fort l'année dernière du fait du contexte sanitaire qui n'a pas été propice à l'exécution des travaux. On a +4,8 millions qui arrivent du fait du plan régional et du plan national France Relance avec, indiqués derrière, les principaux points d'investissement, l'ESIREM, bâtiment B 2, médecine préventive et mise en sécurité. Et puis il y a eu des grosses acquisitions d'équipements à hauteur de 3,3 millions d'euros.

Ça c'est la partie dépenses, maintenant sur la partie recettes, on ne va pas du tout retrouver ces masses. On a des choses qui vont être complètement différentes, c'est par origine du financement. Vous avez repris des éléments déjà présentés sur le global et puis un découpage entre la partie, on va dire, État, donc subvention pour charge de service public et puis le reste État versé automatiquement, on va dire, aux établissements et puis le reste obtenu par dossiers, on va dire ça comme ça. Je suis peut-être imprécis dans la formulation mais c'est cette idée. Et donc on a une évolution de notre subvention pour charge de service public qui est assez significative, masse salariale, +3,3 millions, et fonctionnement des labos, fonctionnement plutôt pour les labos, plus 200 000 environ. Et on a du soclage de masse salariale à hauteur de 1,3 million, donc cela veut dire qu'on recevra tout le temps cet argent.

Pourquoi une grosse évolution aussi de la masse salariale ? La LPR, encore une fois, avec la réforme indemnitaire et on notera ici un point important, une création d'emplois à hauteur de 495 000 euros qui apparaît dans notre masse salariale. Évidemment, si on regarde, en exécuté, en termes de dépenses, on a

+5,2 millions, donc on voit une petite différence notable, si on reçoit plus 3,3 millions, on exécute +5,2 millions, il y a un décalage de 2 millions environ et une évolution de GVT de 2,2 millions. Donc on retrouve toujours les mêmes phénomènes.

Si l'on va sur les autres financements, ceux de l'État tout d'abord, guidés par le secteur hors recherche, si ma mémoire est bonne, l'an passé c'était plutôt guidé par le secteur recherche, donc on a une forme, sinon d'instabilité, du moins de difficultés de prévision pour savoir d'où ça va venir, parce que cela dépend des faits et actes des acteurs de la communauté universitaire. Ici, on a France Relance et les avances du CPER qui contribuent significativement à faire croître les financements de l'État. La CVEC demeure stable. Le nombre d'étudiants avait augmenté un peu, mais pas de manière extrêmement significative, si ma mémoire est bonne, et tout cela est corrélé. Si on regarde les autres financements publics, comme évoqué par Nicolas, on retrouve ces éléments-là, on a l'ANR qui nous finance à hauteur de +1 million d'euros, la région 600 000. Tout cela est assez faiblement exécuté, donc à voir puisque ce sont des financements pluriannuels, mais à voir si les taux d'exécution arriveront au 100 %, si on arrivera bien à extraire, au fond, toutes ces recettes. Point notable, les recettes propres, on voit une différence avec la compta, notable, vraiment, puisque tout à l'heure on était sur des montants moindres, mais ici, plus 7,3 millions, c'est plus 39 %, ce qui est vraiment une progression très significative. C'est très clairement la formation continue et l'apprentissage qui guident cette évolution à hauteur de 6,5 millions, pour un certain nombre de raisons. Probablement, et c'est indiqué, qu'il y a une amélioration de la facturation avec des retards de facturation qui se rattrapent effectivement, tout cela avec un contexte où on a des droits nationaux stables et une taxe d'apprentissage qui s'appelle maintenant CUFPA mais qui est en baisse légère. Ça doit être 1 million, ce n'est pas si léger que cela, mais léger par rapport aux gains de l'autre côté. Mais on a vraiment cette progression importante, ça veut dire, ça je n'ai pas de réponse, je n'ai pas de vision, ça c'est plutôt des petites questions de formation, mais est-ce qu'on a des marges de progression encore à 6 millions par an ? Ce n'est pas si sûr que ça, parce qu'on est peut-être au bout pour certains endroits, certaines poches, on est peut-être au bout. Il y a peut-être encore des endroits où l'on peut créer des places en apprentissage mais ça reste à voir. L'interrogation surviendra un peu plus loin, d'ailleurs, sur ces recettes aussi.

Tout cela nous mène donc à un excédent budgétaire de 7,5 millions et si on regarde la partie non budgétaire, on a +200 000, enfin, 226 873, ce qui fait qu'au final on abonde la trésorerie presque à hauteur de 8 millions d'euros, 7,8 millions d'euros.

Un point que j'ai déjà fait l'an passé, que j'aurais aimé ne pas refaire, mais que je refais, du coup, parce que ça a bougé à la hausse, c'est ce qu'on appelle les restes à payer, les RAP, donc, est-il noté dans le reste de la diapositive. Alors, il y a une explication qui est donnée mais en gros, pour être synthétique et rapide, c'est le fait d'engager du budget en fin d'année, que le service fait ne soit pas fait au 31/12 et que donc ça glisse sur l'exercice comptable suivant, l'exercice budgétaire suivant aussi et que ça préempte des crédits de paiement, donc, de l'argent dépensable sur les exercices qui suivent. Ce qu'on pourrait traduire par un comportement de « je dépense tout ce que je peux en fin d'année, comme ça il n'y a rien qui remonte », interprétation peut-être de ma part, mais en tout cas il peut y avoir ça, et évidemment il n'y a pas que ça puisqu'il y a aussi des choses subies, il y a des évolutions qui peuvent être guidées par le fait qu'on a commandé quelque chose, le fournisseur nous a promis une livraison au 15 décembre et puis, grand malheur, il décale, il nous

livre l'année qui suit. Reste à voir, c'est compliqué à analyser. Ce que j'ai noté, c'est qu'il y a une contribution différenciée des composantes, mais c'est +3 millions sur l'établissement, ce qui est notable, et chaque composante, c'est des petits montants, enfin, des petits montants, moi si je les récupérais à titre personnel, j'en serais fort aise, c'est des montants à 2, 3, 500 000 euros, mais c'est des petits montants par rapport au budget de l'établissement. Mais tout cela, cumulé, fait 3 millions. Pour autant, on note des contributions différenciées des composantes. Reste à voir, il faudrait une analyse un peu longue, si on a des comportements récurrents que l'on pourrait essayer de modifier par la pédagogie et la discussion, mais l'année 2020 a causé effectivement du tort dans la matière, on va dire, parce qu'on a des retards absolument considérables sauf si ça a changé, pour la livraison de véhicules notamment, c'est très compliqué, donc ça se repousse assez vite, ces choses-là. Voilà. Mais donc, point de vigilance, on en rediscutera après avec les collègues lors des dialogues, mais c'est des points importants parce que ce n'est jamais pratique pour l'équilibre budgétaire de l'université. Et donc on a des retards de commandes informatiques importants et, évidemment, des dépenses d'immobilier qui vont guider tous ces restes à payer.

On a un solde budgétaire, donc, en hausse de 2,18 millions d'euros avec des dépenses, elles aussi, en hausse de presque 15 millions d'euros et des recettes de 17, ce qui nous fait bien ce solde, avec diverses explications indiquées sur la diapositive. Mais les dépenses, il y a de l'immobilier, de la masse salariale particulièrement importante ici, et puis en termes de recettes, la LPR, France Relance et les rattrapages de retard de facturation de formation continue contribuent à faire rentrer de l'argent dans l'établissement.

Donc ça, c'était la partie budgétaire, maintenant la partie comptable. Sur la partie comptable, ce qu'on voit ici c'est qu'on a une baisse du résultat net, il est passé de 13,1 à 11,3 et donc on note juste, ce que disait Nicolas tout à l'heure, des charges qui progressent plus rapidement que les produits. Les charges de personnels sont globalement en phase avec les produits mais pas avec la SCSP, c'est une manière différente de dire ce qui a été évoqué tout à l'heure. Vous avez le détail qui apparaît ici avec les rémunérations brutes à hauteur de plus 1,8 million, vacances, heures complémentaires, 900 000, les primes, 1 million d'euros et les cotisations sociales, 1,2 million d'euros.

Sur les charges de fonctionnement, là on a une évolution très significative, +7,7 % avec 1,3 million de fluides sur les 2,1 millions de hausse que l'on observe. Donc c'est des choses qu'on va retrouver probablement l'année prochaine. En termes de produits, on retrouve ici l'évolution de la subvention pour charges et des ressources propres avec l'apprentissage – en comptable, qui est très différent du budgétaire – à hauteur de plus 2,7 et la formation continue, -1 million.

Mais si on regarde juste un point, on voit, alors évidemment la logique de l'État c'est pas de tout couvrir, mais si on regarde, ce n'est pas écrit dans notre diapositive mais si vous regardez le tableau en haut, on voit qu'en gros la SCSP est passée de 197 à 199 puis 203 millions à peu près, donc elle augmente effectivement, donc ce que donne l'État à l'établissement croît, mais en parallèle, si on regarde la masse salariale, elle aussi est passée de 188, globalement, à 193 et les charges de fonctionnement sont restées stables. Donc on se retrouve avec des augmentations notables de charges et une SCSP qui n'augmente pas de manière extrêmement significative, mais ça n'a pas vocation à tout financer. On a une différence notable puisque globalement, charges de fonctionnement et charges de personnel, ça fait presque 225 millions, je pense, même plus que ça, presque 227

millions, disons, quand on a 202 millions de subvention pour charge de service public.

J'ai repris les ajustements polynômiaux de Nicolas qui nous montrent l'évolution du résultat et de la CAF et positionnement – ça c'est rapide à vous présenter –, il suffit juste de regarder les ellipses bleues, ça nous positionne par rapport aux autres établissements, toutes choses égales, et évidemment, c'est des données 2020 qu'on compare, donc qui étaient un peu minorées, mais ce qu'on voit, c'est qu'à chaque fois l'uB a tendance à être ici, au regard des différents indicateurs plutôt sur la droite de la diapositive, ce qui veut dire que c'est bien en général, donc on a plutôt des fondamentaux de bonne qualité. Si vous regardez le fonds de roulement, on est à plus de 110 jours, 115 jours. Enfin, l'université a des fondamentaux financiers plutôt confortables. Et on a une trésorerie, donc, à 65 millions d'euros.

Si on regarde ici, et c'est l'avant-dernière diapositive, on a un fonds de roulement net global qui augmente de manière significative, ce qui suppose qu'on va pouvoir tenir et qu'on est capable d'investir. On a une baisse, comme signalé par Nicolas, du besoin en fonds de roulement, ce qui va nous permettre de gagner de la trésorerie mais là-dedans, on a une composante plan de relance qui est importante et donc cela veut dire qu'on ne l'aura pas tous les ans, c'est pour ça que j'ai noté instable et c'est comme ça qu'on caractérise en général cette partie de besoin en fonds de roulement, on n'aura pas ça tous les ans, le plan de relance qui va revenir, il n'est pas pour 10 ans, le plan de relance, de toute façon.

Donc tout ça nous mène à une trésorerie fort confortable de 66 millions d'euros, alimente le fonds de roulement à hauteur de 5 millions et nous laisse un fonds de roulement mobilisable de 9 millions d'euros une fois l'avenir envisagé, c'est-à-dire 23 millions de provisions, ça c'est, on va dire, légal, obligatoire, et puis presque 40 millions d'euros d'investissements potentiels.

Pour conclure ici, on a, donc, des marges pour une stratégie d'investissement pluriannuel qui restent. Il va falloir être vigilant sur la partie apprentissage pour le recouvrement.

Pour terminer sur ce qui nous attend potentiellement au niveau macro, en tout cas, c'est un alourdissement prévisible des charges de fonctionnement, couplé à une baisse des produits. Donc il y a les fluides, l'inflation, j'ai regardé tout à l'heure mais l'inflation est prévue, là, il y a quelques jours, par l'INSEE, de 3,5 points quand on était sur du 1,5. Ça fait donc plus 2 maximum de différence, soit 600 000 sur du fonctionnement à 30 millions, mécaniquement, sans rien faire. Alors, oui, il y a des fluides dans cette affaire, probablement, mais on peut s'attendre à subir des effets importants. Par ailleurs, point de vigilance aussi sur les recettes d'apprentissage. On a beaucoup augmenté. Pour autant, il y a une prime de l'État qui s'arrête, pour l'instant, après les élections présidentielles au 30 juin. On ne sait pas ce que donneront les élections présidentielles mais ça a beaucoup dopé les contrats d'apprentissage et on a aussi France Compétences, qui est en déséquilibre profond avec des coûts contrats qui commencent à glisser vers le bas. Donc on peut tout à fait se retrouver avec beaucoup, beaucoup moins de recettes potentielles liées à cela même si, pour l'instant, ça a l'air d'être assez stable.

Et donc on a toujours les mêmes problèmes, déficit de masse salariale, un GVT élevé, un taux de rigidité en légère hausse comme signalé tout à l'heure. N'oublions pas un dernier point, c'est que si ce taux de rigidité est en légère hausse, il est quasi stable, 0,4 point, ce n'est pas grand-chose, il ne faut pas oublier que s'il y a une baisse des recettes, c'est ce qu'on a en bas dans le calcul du taux de GVT, s'il

y a une baisse des recettes, la masse salariale sera toujours là, en fait. Donc s'il y a une baisse notable des recettes, la masse salariale est toujours là, donc notre taux de rigidité peut augmenter mécaniquement très rapidement. Voilà, merci pour votre attention.

Le Président.- Merci, Fabrice, pour ces explications, ces développements. Je vais prendre la parole deux minutes avant d'échanger avec le conseil, avec les administrateurs. D'abord, je voudrais remercier, évidemment, les commissaires aux comptes pour le travail réalisé, parce qu'il souligne, en réalité, la qualité du travail réalisé par les services. Et je rejoins les propos de l'agent comptable, tout à l'heure, à l'égard de tous ces services qui ont travaillé de manière absolument remarquable, c'est d'une grande complexité et Nicolas a montré toute la maîtrise qu'il fallait avoir, tout à l'heure, pour pouvoir manier l'ensemble de ces chiffres et tableaux. Et les commissaires aux comptes, d'ailleurs n'ont émis aucune réserve, aucune limitation n'a été formulée par eux et, je dirais, une fois de plus il y a une régularité du travail réalisé par les services. Mais c'est une régularité dans la qualité aussi, et pas seulement en quantité. Donc merci infiniment à vous, à tous les présents des services budgétaires et financiers et comptables, mais merci également à toutes les équipes qui participent à la réalisation de ce travail de fourmi et de Romain en même temps. Je remarque aussi que les créances sont globalement recouvrées, et cela aussi atteste de notre travail extrêmement minutieux et d'un grand professionnalisme.

Donc, peut-être qu'il y a aussi un autre élément de contexte, c'est que vous savez, maintenant l'agent comptable assure non seulement la comptabilité de l'uB, mais la comptabilité de l'UBFC, de la COMUE. Et ça ne facilite pas les choses, mais en tout cas, ça permet véritablement d'avoir une comptabilité à la COMUE qui est tout à fait bien tenue et je crois que de ce point de vue-là, il y a une marge de progression qui a été franchie, et c'est tant mieux.

Peut-être, juste trois éléments, trois remarques sur ce qui vient de nous être présenté. La première remarque concerne le résultat net comptable. 11,3 millions, bon, c'est légèrement moins important que l'année dernière, mais forcément, l'année dernière on était en covid, il y a eu des économies notamment sur les frais de missions, sur les fluides, qui explique, on va dire, cet écart. L'année dernière, c'était 13,1 millions, de mémoire. Ça reste tout de même conséquent et ce chiffre s'explique par plusieurs facteurs, à la hausse ou à la baisse. D'abord, premier facteur, l'augmentation de la subvention pour charges de service public, plus 3,4 millions, et l'augmentation de la dotation en masse salariale de 3,3 millions. Donc c'est beaucoup d'argent mais ça ne compense pas le GVT, ça ne couvre pas le GVT, le glissement vieillesse technicité, qui reste de 2,2 millions en 2021. Deuxième facteur qui explique ce chiffre, cet excédent, la hausse des charges de personnel à hauteur de 5,1 millions, donc évidemment, c'est venu impacter ce résultat. 5,1 millions parmi lesquels on retrouve une augmentation, d'abord de 1,8 million des rémunérations brutes, 1 million de primes et indemnités, 900 000 euros de rémunérations accessoires – rémunérations accessoires, c'est les vacances et les heures complémentaires – et 1,2 million de cotisations sociales. Troisième facteur expliquant les 11,3 millions, c'est les recettes issues de l'apprentissage dont il vient d'être dit qu'elles ont augmenté, donc 2,7 millions, ce qui compense la régression des rentrées liées à la formation continue, 1 million à peu près en moins. Je voudrais en profiter pour saluer le travail aussi, qui a été réalisé par tous les acteurs qui œuvrent pour le développement de l'apprentissage et de la formation continue, et notamment en ce

qui concerne la dématérialisation des factures, qui contribue à une meilleure fluidité des recettes. On facture mieux et donc on encaisse davantage les recettes, parce qu'il y avait une espèce de course entre la facturation et l'encaissement des recettes qui portait préjudice à nos comptes. C'est en train d'être rattrapé, donc merci, là encore, pour le travail réalisé, qui participe à un meilleur encaissement. Ça c'était pour la première remarque, qui portait sur le résultat net comptable.

La deuxième remarque porte sur la capacité d'autofinancement. Il y a eu des nuances apportées à ce que je vais dire, par Nicolas Cuenin tout à l'heure, mais cette capacité d'autofinancement s'élève tout de même à 15,6 millions d'euros. C'est donc un chiffre qui représente l'ensemble des ressources financières qui sont dégagées par notre activité. Cette capacité d'autofinancement, elle est importante, pourquoi ? Parce qu'elle garantit quand même notre autonomie vis-à-vis des parties prenantes dont les arbitrages ne sont pas toujours favorables, comme l'a montré l'actualité récente, je pense au plan de relance, je pense au CPER, ce n'est quand même pas des choses qui n'impactent pas notre situation. Donc l'uB peut, grâce à cette capacité d'autofinancement, comme les années antérieures, réaliser des investissements, des acquisitions d'équipements, tant en matière de sécurité des usagers et des personnels qu'en matière de recherche et en matière pédagogique. Donc, voilà, ça sert à ça, cette capacité d'autofinancement. Ça sert à servir, finalement, la communauté dans toute sa diversité.

Troisième remarque, après le résultat net comptable, après la capacité d'autofinancement, le fonds de roulement net global. Le fonds de roulement net global, c'est un peu notre bas de laine, si j'ose dire. Il s'élève à 71,6 millions d'euros. C'est une grosse somme, et en fait, si on l'analyse un peu, ce fonds de roulement net global est en réalité de 48,2 millions d'euros. Pourquoi ? Parce qu'il faut y soustraire les 30 jours de fonctionnement et de dépenses en masse salariale de l'établissement. Si on retire ces 30 jours, c'est 48,2 millions. Eh bien, ça permet d'engager près de 39 millions d'investissements qui sont indispensables à notre établissement et ça signifie quoi ? Ça signifie que ce qui est réellement mobilisable, c'est à peu près 9,2 millions, c'est-à-dire environ 3,6 % de notre budget. Lorsqu'on compare ce chiffre à celui de la masse salariale, vous l'avez souligné, c'est 194 millions d'euros, on comprend que c'est la masse salariale qui demeure véritablement le point capital de notre budget, bien entendu, c'est les cerveaux, les mains qui travaillent dans notre université et qui en constituent la richesse et en même temps le premier poste budgétaire.

Je conclurai sur un souhait, un vœu, c'est que l'État change de politique d'attribution des dotations récurrentes pour y intégrer le GVT, parce que ce GVT, sur trois exercices, ça représente 8 millions d'euros environ. Je le souhaite, je l'appelle de mes vœux et en tant que membre de France Universités, je participe au groupe de travail qui, justement, se penche sur les critères d'allocation des moyens aux universités. Comme l'uB fait partie des universités dont le GVT n'est pas compensé – on n'est pas la seule –, on essaye de faire remonter cette revendication, on va dire, dans ce groupe de travail, de sorte que les propositions qui soient faites à l'État par France Universités intègrent véritablement cette problématique. Pourquoi est-ce qu'on se bat pour ça ? Eh bien, si on avait 8 millions de plus – enfin, en cumulé, sur trois exercices – les postes qui sont gelés pourraient être dégelés, tout simplement, et peut-être même davantage.

Voilà ce que je voulais dire, le plus rapidement possible parce qu'on a déjà été longs, mais les comptes, le budget, c'est quand même l'alpha et l'oméga de notre action, de notre capacité à accompagner le dynamisme de l'établissement, donc ça

mérite tout de même que les administrateurs s'y penchent un peu et y consacrent un peu de leur temps. Donc merci à vous pour votre patience et merci, aussi, pour vos questions, bien sûr. L'équipe technique et politique est à votre disposition pour y répondre si vous le souhaitez.

Est-ce qu'il y a des questions ? Oui, Luis.

M. Le Moyne.- J'ai une question un peu statistique, parce que l'apprentissage représente maintenant une source d'espoir pour le budget de l'université et je m'interrogeais sur la répartition en termes de composantes. Est-ce que toutes les composantes pratiquent l'apprentissage ? Certaines, ça doit être très difficile. Et sur l'ensemble des composantes, combien le pratiquent, et quelle serait la marge de progression éventuellement ?

Le Président.- Je n'ai pas le chiffre, là. On peut l'établir. Je pense que la majorité des composantes recourt à la formation continue et à l'apprentissage – je pense, oui.

M. Le Moyne.- C'est une très bonne nouvelle.

Le Président.- Je pense que sur 16 composantes, il y en a bien huit qui recourent à l'apprentissage, c'est une majorité, excusez-moi d'utiliser des termes qui ont une signification, à partir de neuf, c'est une majorité, je n'ai pas dit l'unanimité. Je pense qu'on pratique l'apprentissage dans la majorité des composantes, je pense même quasiment toutes les composantes. Maintenant, la question qui se pose, ce n'est pas tellement le nombre de composantes, c'est dans quelle mesure les composantes explorent le champ de l'apprentissage à son maximum. Et là, la réponse est plus nuancée. Je vais prendre un exemple. Très récemment, j'ai pu recevoir le directeur de l'ESIREM pour parler, justement, de la création de nouveaux cursus d'ingénieurs, nouvelles formations d'ingénieurs, qui seront ouverts grâce à l'apprentissage, d'accord ? On a évoqué aussi cette question parce que, au-delà de la création de nouveaux cycles d'ingénieurs, il y a encore une possibilité de développer l'apprentissage dans les cycles d'ingénieurs qui existent déjà. Et l'avantage, c'est que si on y parvient, d'abord je pense que dans ces filières-là, l'apprentissage est pérenne, il n'y a pas de souci, eh bien, on pourra probablement utiliser ces ressources pérennes pour, justement, renouer avec une politique d'emploi plus dynamique, et notamment par exemple au profit de l'ESIREM. C'est un exemple, c'est une illustration. Dans d'autres composantes, je suis persuadé aussi que l'apprentissage est quasiment exploité à son maximum. L'IAE, voilà. Parce que derrière il y a aussi tout un travail par les équipes, il ne faut pas l'oublier, c'est que l'apprentissage, c'est des visites de stage, c'est les entreprises à rencontrer, c'est évidemment des contraintes supplémentaires par rapport aux contraintes habituelles. Bon, oui, c'est en même temps une richesse, je pense, intellectuelle, parce que je l'ai vécu à titre personnel comme responsable pédagogique d'un master, mais ça demande un peu plus d'efforts. Donc voilà, mais pour le nombre de composantes, moi je suis persuadé que pas la totalité, mais la quasi-totalité des composantes, à un moment ou un autre, pratique l'apprentissage. Maintenant, peut-être pas suffisamment.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Bien merci. Emmanuelle.

Mme Pucéat.- S'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose donc d'arrêter les éléments d'exécution budgétaire suivants :

- 2 362 ETPT sous plafond et 310 ETPT hors plafond
- 248 302 598,45 euros d'autorisations d'engagement, dont
194 337 442,62 euros de personnel
30 678 210,53 euros de fonctionnement
23 286 945,30 euros d'investissement
- 245 970 758,27 euros de crédits de paiement
194 337 442,62 euros de personnel
30 031 075,85 euros de fonctionnement et intervention
21 602 239,80 euros d'investissement
- 253 500 476,14 euros de recettes
- 7 529 717,87 euros de solde budgétaire excédentaire

Je vous propose également d'arrêter les éléments d'exécution comptable suivants :

- 7 756 591,61 euros de variation positive de trésorerie
- 11 303 237,97 euros de résultat patrimonial, donc résultat excédentaire,
- 15 693 944,65 euros de capacité d'autofinancement
- 5 076 439,72 euros de variation positive de fonds de roulement (augmentation sur le fonds de roulement).

Également, je vous propose d'affecter le résultat à hauteur de 11 303 237,97 euros en réserve, de décider d'affecter le report à nouveau créditeur à hauteur de 51 618 484,17 euros en réserves.

Sachant que, bien sûr, tous les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale, des opérations pluriannuelles, le compte de résultat, le bilan et l'annexe sont joints à la délibération.

Qui refuse de voter ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Qui vote contre ? Personne. Merci pour cette approbation à l'unanimité.

18 voix pour (unanimité)

Mme Pucéat.- Nous pouvons passer au point 2 des questions financières, sur le marché pour la certification des comptes annuels 2022-2027, avec la parole à Alain Helleu.

2. Marché pour la certification des comptes annuels 2022-2027

M. Helleu.- Bonjour à tous. Donc là, il s'agit du marché, depuis le passage au RCE, on a l'obligation, comme toutes les universités, d'avoir un commissaire aux comptes. Donc on a un marché qui s'inscrit dans le cadre d'un accord-cadre de l'AMUE, qui a retenu cinq prestataires. Donc dans le dossier qu'on vous a transmis, le rapport de présentation du marché et on a choisi l'actuel commissaire aux

comptes selon des critères. C'est lui qui répond aux meilleurs critères, donc c'est Deloitte. Il y avait KPMG, Ernst & Young, Deloitte et Mazars. Donc, selon la méthodologie, vous l'avez, compréhension des enjeux, actions impératives, délais, organisation, l'équipe mise en place et le prix. Le tout aboutit à des critères selon la méthodologie classique des appels d'offres pour examiner les offres et c'est Deloitte qui est reconduit, pour une durée de cinq ans. Ce marché est donc soumis à votre approbation.

Mme Pucéat.- Y a-t-il des questions ? S'il n'y a pas de question, je vous propose donc d'approuver la désignation du cabinet de commissaires aux comptes Deloitte & Associés dans le cadre de la mission de certification des comptes annuels et prestations associées, pour les exercices 2022 à 2027.

Qui refuse de voter ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Qui vote contre ? Personne. Merci pour cette approbation à l'unanimité.

18 voix pour (unanimité)

Mme Pucéat.- Nous pouvons donc passer aux questions relatives aux ressources humaines, avec, en premier point, le projet d'action sociale pour 2022, et la parole à Stéphane Tizio.

Le Président.- Pendant que Stéphane Tizio s'installe au bureau, je voudrais simplement faire une petite information sur le départ de Pierre-Étienne Thépenier, directeur des ressources humaines, qui nous quitte, qui retourne au rectorat. Il y a des allées et venues, comme ça, entre le rectorat et l'université. Évidemment, on est content pour lui. On est un peu triste qu'il nous quitte parce que c'est quand même un agent qui a vraiment extrêmement bien travaillé au service de l'université. Voilà, mais en même temps on comprend que les uns et les autres aient envie d'évoluer dans leur carrière. Aussi, d'abord un grand, grand merci à lui pour la qualité du travail qu'il a réalisé à la tête du service RH, et on sait que ce service est d'excellente qualité et qu'on y a des agents formidables. Donc, vraiment, je pense que c'est aussi le fruit de la gestion de son service. Donc on lui souhaite évidemment bon vent à lui aussi pour que sa carrière puisse se poursuivre sous d'autres cieux et, qui sait, peut-être qu'un jour il reviendra chez nous, je ne sais pas. Mais en tout cas, voilà, bonne chance et bonne continuation à lui. Petite précision, évidemment, le recrutement d'un nouveau DRH est en cours.

Je redonne la main à Stéphane.

IV) Questions relatives aux Ressources Humaines (CT du 9 mars 2022)

1. Projet d'action sociale pour l'année 2022

M. Tizio.- Merci, Monsieur le président, bonjour à toutes et à tous. Donc je vais vous présenter quasiment tous les points de compte rendu des travaux du comité technique du 9 mars. Je dis « quasiment tous les points » puisque, si ça ne dérange pas les administrateurs, je souhaiterais que le point 3 concernant le repyramidage soit placé à la fin de la présentation puisque, évidemment, étant potentiellement concerné, je ne suis pas associé au dossier, ce n'est donc pas moi qui vous le présenterai.

Sinon, le premier point à l'ordre du jour concerne le projet d'action sociale pour 2022. Le comité technique, après les travaux d'un groupe de travail *ad hoc* qui a été convoqué par l'assistante sociale de notre établissement et moi-même. On vous a donc fait envoyer à la fois le bilan, je crois que vous l'avez reçu, mais surtout le projet d'action sociale pour cette année 2022. Il n'y a rien de révolutionnaire, à savoir qu'on n'a évidemment supprimé aucune des prestations qui sont traditionnellement prévues pour l'action sociale. Les modifications, et je vais me cantonner aux modifications qui apparaissent relativement au plan précédent, c'est évidemment la mise à jour des montants des aides sociales interministérielles, qui sont revalorisés de manière réglementaire et que donc on remet à jour dans nos propres prestations interministérielles.

Et en fait, le point central de ce projet d'action sociale 2022, en termes de modifications par rapport à l'existant, concerne les conditions et le montant de l'aide aux frais de déplacements professionnels. Je vous l'ai mis, c'est page 22 du document que vous avez reçu. Désormais, donc, le montant de cette prestation sera un montant calculé au nombre de jours travaillés. Avant, ce n'était pas le cas, il y avait tout un tas de différences. Par exemple c'était un forfait de janvier à mars, d'avril à juin un autre forfait et pour juillet et août, c'était effectivement une somme de 4 euros par jour travaillé. Donc on a souhaité, avec les organisations professionnelles, lors de notre groupe de travail, toiletter un peu cette prestation, en mettant en place une prestation qui sera désormais calculée au nombre de jours travaillés, comme je l'indiquais, mais cette fois toute l'année, sans différencier les différentes périodes. Et puis enfin, toujours au sujet de cette prestation pour les frais de déplacements professionnels, la suppression des critères d'attribution précédents, parce que effectivement, précédemment – j'ai repris les éléments du précédent plan d'action sociale – pour les agents titulaires, notamment, il fallait qu'ils remplissent l'un des deux critères suivants : la distance résidence familiale/lieu de travail du conjoint devait être inférieure ou égale à la distance résidence familiale/lieu de travail de l'agent de l'uB, d'une part. Et une autre condition qui était éventuellement l'obligation de résider près d'une personne dépendante, qui pouvait donc occasionner des déplacements. Donc on a souhaité supprimer ces conditions d'attribution, et donc désormais la prestation est ouverte à tous les agents titulaires qui remplissent, évidemment, les conditions de ressources et de distance.

C'est donc la modification principale du projet d'action sociale pour 2022 et le CT s'est prononcé à l'unanimité, du moins a donné un avis favorable à l'unanimité à ce projet d'action sociale. Donc, Madame la vice-présidente, il faut le faire voter.

Mme Pucéat.- Y a-t-il des questions, en premier lieu, ou des remarques ? Non ? Bien, dans ce cas, je vous propose d'approuver le projet d'action sociale pour l'année 2022.

Qui refuse de voter ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Qui vote contre ? Personne. Merci pour cette approbation à l'unanimité.

18 voix pour (unanimité)

Mme Pucéat.- Et nous pouvons passer au deuxième point, sur l'IFSE, donc revalorisation du corps des assistants de service social au 1^{er} janvier 2022.

2. IFSE : Revalorisation du corps des assistants de service social au 1^{er} janvier 2022

M. Tizio.- Dans la poursuite de notre politique de convergence des régimes indemnitaires pour les personnels de catégorie A, on poursuit donc ce processus de revalorisation avec l'IFSE du corps des assistants de service social. Pour notre établissement, ça concerne une personne, puisque nous n'avons qu'une assistante sociale. Et donc la proposition qui a été faite au comité technique, et que je vous fais aujourd'hui, c'est de passer d'un ancien montant de l'IFSE à 4 471,09 euros, et de le passer à 5 500 pour l'aligner à l'IFSE des autres personnels de santé notamment. Et le CT, saisi de cette question, a rendu un avis favorable, là aussi, à l'unanimité.

Mme Pucéat.- Y a-t-il des questions sur ce point ? S'il n'y en a pas, je vous propose d'approuver la revalorisation IFSE du corps des assistants de service social au 1^{er} janvier 2022.

Qui refuse de voter ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Qui vote contre ? Personne. Merci pour cette approbation à l'unanimité.

18 voix pour (unanimité)

Mme Pucéat.- Régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs (RIPEC), principe de répartition de la prime individuelle.

4. Régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs (RIPEC) : principes de répartition de la prime individuelle

M. Tizio.- Voilà. Alors, juste quelques mots de contexte avant d'entrer dans le vif du sujet. Comme vous le savez peut-être, le nouveau régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs entre donc en vigueur et démarre, justement, par une première campagne d'attribution de la prime individuelle. Ce RIPEC, en fait, comporte trois niveaux d'indemnité. Un premier niveau qu'on appelle C1, qui est constitué d'une indemnité liée au grade, ou en tout cas une indemnité qu'on appelle statutaire, c'est l'ancienne prime de recherche et d'enseignement supérieur, par exemple. Un deuxième étage du régime indemnitaire, qu'on appelle C2, et qui est constitué d'une indemnité fonctionnelle, donc qui s'apparente à ce qu'aujourd'hui nous avons en termes de prime pour responsabilités pédagogiques ou prime pour charges administratives d'intérêt général. Et puis enfin, un troisième niveau, qu'on appelle le C3, et qui est une prime individuelle qui vise à remplacer l'actuelle PEDR, notamment.

Et donc, si les deux premiers niveaux d'indemnisation sont finalement de droit, le troisième en revanche répond à une procédure spécifique. Or, la mise en application de ce RIPEC va débuter, justement, avec la composante C3, donc la prime individuelle du régime indemnitaire. Alors, cette campagne va s'inscrire en application des lignes directrices de gestion ministérielle, pour la simple raison que nous n'avons pas eu matériellement le temps nous-mêmes d'élaborer nos propres lignes directrices de gestion, étant donné le calendrier, pardonnez-moi, mais que je trouve absolument démentiel, de la mise en œuvre du RIPEC. On n'avait absolument pas le temps de déterminer nos lignes directrices de gestion, sachant qu'on n'avait pas les textes à l'appui. Donc on est couvert en tout cas cette année par les lignes

directrices de gestion ministérielles, et on va travailler à partir de maintenant, en fait, à déterminer nos propres lignes directrices de gestion pour la campagne suivante.

Cela étant dit, cette composante C3, donc la prime individuelle, on a une enveloppe qui nous a été déléguée par le MESRI, enveloppe à laquelle s'ajoutent les fonds libérés par les anciens titulaires de la PEDR, qui s'éteint aujourd'hui. Enfin, ceux qui sont en fin de PEDR vont libérer les ressources qui étaient dédiées. Donc, au total, si vous voulez, on a une enveloppe indemnitaire disponible, pour cette prime individuelle, de 508 729 euros pour notre campagne 2022.

Au-delà du déroulement du processus proprement dit, le CT a été saisi, et donc le CA l'est aussi aujourd'hui, des principes de répartition de cette prime individuelle. Alors, Laurence Bronner, qui est ici, pourra évidemment répondre aux questions précises et techniques qui, éventuellement, échapperaient à mes compétences. Mais en tout cas, les principes généraux, j'allais dire, de déploiement de cette prime individuelle sont les suivants. Le premier principe c'est qu'on ne touchera pas, en tout cas pour cette année, au montant de l'ex PEDR. Donc finalement, pour cette composante 3 du RIPEC, on aura toujours un taux A de la prime qui s'élève à 5 600 euros et un taux B de 4 000, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de changement sur le montant de ces primes – quand je dis « pas de changement », c'est par rapport à la PEDR. Et puis, deuxième principe, on a mis en œuvre une modulation du nombre de primes au taux A relativement au nombre de primes de taux B pour, compte tenu du maintien du niveau de l'indemnité et de sa répartition, tenir dans l'enveloppe disponible, dans l'enveloppe allouée qui est, je le rappelle, d'un peu plus de 508 000 euros. Et donc ceci, il en résulte la répartition suivante, que vous trouvez sur les documents qui vous ont été envoyés, donc 30 primes au taux A et 85 primes au taux B pour la campagne 2022.

Le CT, ayant été saisi de ces questions, s'est prononcé par quatre voix pour et cinq abstentions.

Mme Pucéat.- Merci Stéphane. Oui, il y a une question ? Christine Tournay-Dupont.

Mme Tournay-Dupont.- Oui, j'ai une question, puisque le RIPEC ne s'applique pas aux personnels hospitalo-universitaires, qui vont continuer à bénéficier de la PEDR, et j'ai une question secondaire également, donc les PRP et PCA vont être remplacés par le C2, si je comprends bien mais devront continuer à s'appliquer aussi aux personnels hospitalo-u puisqu'ils ne rentreront pas dans ce nouveau dispositif. Je voulais juste en avoir confirmation.

M. Tizio.- Oui oui, tout à fait.

Mme Tournay-Dupont.- ... Que ce soit évoqué aussi au niveau du conseil d'administration.

Mme Bronner.- Et aussi aux enseignants du second degré.

Mme Tournay-Dupont.- Et les PRAG et PRCE.

M. Tizio.- C'est ça. Le RIPEC s'applique bien aux enseignants-chercheurs et aux chercheurs... non hospitalo, pour l'instant.

Mme Pucéat.- Je crois que Luis avait une question, non ?

M. Le Moyne.- Oui, je ne sais pas trop comment la formuler, mais... pour être direct, quels sont les gagnants et les perdants pour la situation actuelle de cette réforme ?

M. Tizio.- Les gagnants et les perdants ?

M. Le Moyne.- Oui, parce que je suppose que par exemple le taux de prime est différent. Si tu me dis que rien ne change, moi je vote pour, il n'y a aucun problème, mais...

M. Tizio.- Justement, c'est-à-dire qu'on a une latitude, tout comme on l'avait, d'ailleurs, pour la PEDR, de fixer les taux que l'on souhaite, bien sûr. Alors, on a un montant plancher et un montant plafond, je ne me souviens plus des montants, Laurence peut-être pourra te renseigner, mais la politique qu'on a décidée, nous, c'est de ne pas toucher, justement, aux montants et donc de moduler le nombre de taux A relativement au nombre de taux B pour rentrer dans l'enveloppe. Mais, néanmoins, là, pour le coup, tout le monde est « gagnant », j'expliquerai pourquoi je mets gagnant entre guillemets. Tout le monde est gagnant puisque, au final, ça nous permettra d'attribuer davantage de primes que nous ne le faisons auparavant avec juste la PEDR, si tu veux. Alors pourquoi j'ai mis gagnant entre guillemets ? Parce que, en fait, nous serions, j'allais dire, enseignants-chercheurs et chercheurs collectivement gagnants si on touchait davantage au point d'indice qu'à l'indemnitaire. C'est juste pour ça que j'ai mis gagnant entre guillemets. Mais ça, ça reste... j'allais dire... c'est ma position personnelle.

M. Le Moyne.- Donc tu confirmes que le nombre de bénéficiaires, *a priori*, sera plus élevé ?

M. Tizio.- Oui, oui. Tu dois l'avoir sur le document, je ne l'ai pas là, Laurence, si vous l'avez sous la main...

Mme Bronner.- On passe... alors, en 2018, il y en avait 57, et là, on passe à 115. L'objectif, c'est qu'à terme, en 2027, il y ait 45 % des enseignants-chercheurs qui bénéficient de cette prime.

M. Le Moyne.- Merci.

M. Tizio.- Je ne sais pas s'il y a d'autres questions ?

Mme Pucéat.- S'il n'y a pas d'autre question, je vous propose d'approuver les principes de répartition de la prime individuelle du régime indemnitaire des personnels enseignants-chercheurs, RIPEC, donc, à compter de l'année 2022, et la proposition de répartition de la prime individuelle allouée au titre de 2022.

Qui refuse de voter ? Personne. Qui s'abstient ?

Mme Laurent.- J'ai une abstention par procuration.

Mme Pucéat.- Une abstention. Qui vote contre ? Personne. Merci pour cette approbation.

17 voix pour, 1 abstention

Le Président.- .- Vient ensuite le point sur les logements attribués par nécessité absolue de service.

5. Mise à jour de la cartographie des logements concédés par nécessité absolue de service

M. Tizio.- Absolument. Là encore, un point qui a été soumis au comité technique. Alors, la mise à jour de cette cartographie des logements concédés par NAS est assez simple, en fait. Il ne s'agit ni d'en supprimer, ni d'en ajouter, mais simplement d'en redéployer un qui n'existe plus, puisque, comme je l'ai indiqué sur le diaporama, le logement situé à la BU Sciences, qui est désormais le Cortex, n'existe plus, et donc cette NAS, ce logement par nécessité absolue de service est redéployé à l'IUT de Dijon Auxerre sur le site des Plaines de l'Yonne, pour assurer une continuité dans le gardiennage et, j'allais dire, l'entretien courant du site.

Donc le CT a émis, là aussi, un avis favorable à l'unanimité.

Mme Pucéat.- Y a-t-il des questions ? Non, dans ce cas, je vous propose d'approuver la cartographie des logements concédés par nécessité absolue de service.

Qui refuse de voter ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Qui vote contre ? Personne. Merci pour cette approbation à l'unanimité.

18 voix pour (unanimité)

Mme Pucéat.- Et nous pouvons passer au point 6, élections professionnelles.

6. Élections professionnelles 2022 : part des femmes et des hommes composant l'effectif représenté au CSA et à la CPE au 1^{er} janvier 2022

M. Tizio.- C'est un point qui a été soumis au CT non pas pour avis, mais simplement pour information. En revanche, il est soumis au vote du conseil d'administration. Les prochaines élections professionnelles viseront à renouveler, en fait, pas tout à fait renouveler, mais à mettre en œuvre le comité social d'administration, qui est une instance qui va remplacer le CT et le CHSCT, et également le renouvellement, donc, de la commission paritaire d'établissement.

Donc ces élections professionnelles nécessitent désormais que soit présentée et votée en conseil d'administration la part des femmes et des hommes dans l'effectif concerné par chacun de ces scrutins. En effet, vous savez que désormais, dans l'ensemble des opérations électorales, réglementairement, on doit s'assurer ou en tout cas viser une plus grande égalité femmes/hommes. Ça, on ne peut que s'en féliciter, et du coup, on doit informer la communauté, via ses instances, de l'effectif. Concernant le CSA, le futur comité social d'administration, l'effectif total concerné est donc de 3 413 agents et parmi ces 3 413 agents, vous avez 1 759

femmes pour 1 654 hommes, avec les pourcentages qui sont associés et que je vous ai mis sur le document.

Enfin, concernant la commission paritaire d'établissement, même opération, si vous voulez, et donc là, l'effectif total concerné est de 824 agents, parmi lesquels on compte 526 femmes pour 298 hommes.

L'information a été faite vis-à-vis du CT, et vote au conseil d'administration.

Mme Pucéat.- Y a-t-il des questions ou des remarques ? Non, dans ce cas, je vous propose d'approuver, en application de l'article 21 du décret numéro 2020-1427 du 20 novembre 2020, la part des femmes et des hommes composant l'effectif représenté au comité social d'administration et à la commission paritaire d'établissement, qui est ainsi fixée au 1^{er} janvier 2022 : pour le comité social d'administration, la répartition est la suivante, comme vient de l'indiquer Stéphane : effectif total, 3 413 agents dont 1 759 femmes (51,54 %) et 1 654 hommes (48,46 %). Et pour la commission paritaire d'établissement, la répartition globale est la suivante : effectif total, 824 agents dont 526 femmes (63,83 %) et 298 hommes (36,17 %).

Qui refuse de voter ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Qui vote contre ? Personne. Merci pour cette approbation à l'unanimité.

18 voix pour (unanimité)

Le Président.- Merci. Je vais demander à Emmanuelle Pucéat et Stéphane Tizio de quitter la salle et c'est justement ce qui explique la légère modification de l'ordre des questions relatives aux ressources humaines, c'est qu'il risque d'y avoir un conflit d'intérêts dans la mesure où l'on va parler d'une question pour laquelle ils sont susceptibles d'être candidats.

3. Répartition du contingent de promotions internes dans le corps des professeurs des universités pour les maîtres de conférences au titre des années 2021 et 2022 (repyramidage)

Le Président.- Cette question, c'est celle du repyramidage. C'est quoi, le repyramidage ? Pour ceux qui l'ignoraient encore, en fait, c'est la promotion de maîtres de conférences au grade de professeur au titre d'un dispositif spécifique qui doit courir jusqu'à 2025, voire 2026. C'est un dispositif qui est issu de la LPR et qui va permettre, à la fin des différentes campagnes, de promouvoir 2 000 maîtres de conférences au grade de professeur. L'État s'est aperçu que dans certaines sections il y avait un différentiel entre le nombre de professeurs et le nombre de maîtres de conférences et l'objectif est de se rapprocher le plus possible du ratio 60 % de maîtres de conférences et 40 % de professeurs dans un certain nombre de sections. Cela a pris du retard, les textes sont sortis avec retard, à tel point qu'en fait, cette campagne se déroulant sur cinq ans, les deux premières années n'ont pas eu lieu encore. Si bien que cette année on va faire la campagne 2021 et la campagne 2022.

Laurence, si vous voulez continuer.

Mme Bronner.- Pour les personnes recrutées au titre de la campagne 2021, il y aura un effet rétroactif au 1^{er} septembre 2021. Le ministère nous a indiqué un certain nombre de sections qui étaient sous-encadrées en PR et donc le plus

éloignées de l'objectif de 40 % de PR et 60 % de maîtres de conférences. Il nous a aussi indiqué un arrêté ministériel qui fixe le nombre de promotions possibles au titre de 2021 ou de 2022. Donc il y a six promotions possibles au titre de 2021 et sept au titre de 2022. Les critères pris en compte vous sont expliqués dans le document qui a été soumis à votre lecture.

Donc le ministère nous avait indiqué 20 sections pour lesquelles le taux de PR était insuffisant. Sur ces 20 sections, il y avait six sections pour lesquelles il n'y avait aucun vivier à l'université de Bourgogne, aucun vivier parce que pour pouvoir candidater, il faut soit être maître de conférences hors classe, soit être maître de conférences classe normale avec 10 ans d'ancienneté, et pour les deux cas, il faut aussi avoir l'HDR. Donc sur ces 20 sections, six ne pouvaient ouvrir un recrutement, il en restait donc 14 et nous avons 13 possibilités. Pour départager les possibilités, nous nous sommes appuyés à la fois sur le taux demandé de professeurs, mais aussi sur la taille du vivier et en fait, les deux dernières sections qui étaient en bas du classement, c'est-à-dire qui avait le taux le moins défavorable de professeurs, c'était la section 22 et la section 16. Pour la section 16, il y avait un vivier de deux personnes, un homme et une femme, alors que dans la section 22, il n'y avait qu'une personne en vivier, un homme, dans une section où le taux hommes/femmes chez les PR était déjà très favorable aux hommes. Du coup, ce critère a permis de départager la section 16 de la section 22 et c'est la section 16 qui a été retenue.

Il a fallu aussi déterminer ce qui relevait de la campagne 2021 et de la campagne 2022 et là nous nous sommes appuyés sur les derniers postes de professeurs publiés dans la section. Et donc six sections avaient une publication qui était antérieure à 2020, qui était même ancienne, 2012, 2016 et ces postes ont été privilégiés pour la campagne 2021.

Je précise deux choses, c'est que le choix a été fait de répartir entre toutes les sections et aussi de privilégier les sections proposées par le ministère. On n'était pas tenu de suivre ces sections, mais c'était des sections qui avaient les taux les plus défavorables, et d'autre part le ministère tiendra compte pour les attributions ultérieures du respect de ces sections.

Le Président.- Merci pour cette explication. Voilà, alors ce n'était pas si simple que cela, il fallait trouver des critères. Le premier, cela a été de respecter les préconisations du ministère. Celui-ci nous avait dit que c'était indicatif, mais en même temps il nous avait dit que si nous ne les suivions pas, l'année prochaine nous n'en aurions pas, donc c'était un indicatif assez prescriptif, tout de même, sauf à démontrer à l'État, enfin au ministère que le travail avait oublié une section, quelque chose comme ça.

L'autre point, effectivement, c'est qu'on a essayé, en cas de partage, finalement, pour départager deux sections à peu près *ex aequo*, de faire prévaloir l'égalité homme femme et la taille du vivier à promouvoir, d'où la proposition qui est faite, et qui a été validée par le comité technique à l'unanimité moins quatre abstentions de la FSU, de désigner cette année la section 16, sachant que la section 22, il y a de très fortes chances que l'année prochaine elle soit servie, parce que l'année prochaine, nous aurons à nouveau des postes. Et il faudra refaire ce travail, le travail qui nous est soumis aujourd'hui. Oui ?

M. Crognier.- Les collègues éligibles sont directement informés ?

Le Président.- Normalement, c'est à eux de candidater.

M. Crognier.- Déjà, sur le fait que leur section est éligible.

Le Président.- Alors, ça part ce soir, Lionel. En fait, on ne pouvait pas, c'est le conseil d'administration qui doit arrêter les conditions. Et on sait, parce que, évidemment, il y a beaucoup de retours : « comment on va faire, qu'est-ce qui se passe ? On ne sait rien ». Il y a un peu d'inquiétude qui est logique, qui est normale. Mais on ne pouvait pas, parce qu'on s'est posé la question, est-ce qu'on communique ou pas ? Si on communique, on anticipe sur le vote du CA, ce n'est pas admissible, d'accord ? Donc, ce qu'on fait : là, le CA se prononce et une fois qu'il se sera prononcé, on a préparé un courrier qu'on adaptera s'il y a des modifications à apporter et ensuite on le diffusera au plus rapidement à toute la communauté, pour que tout le monde puisse savoir exactement comment ça va se passer. Parce que le repyramidage, c'est un espoir, mais c'est un espoir de 13 promotions, et on a beaucoup, beaucoup de collègues...

M. Crognier.- C'est un espoir de compétition...

Le Président.- C'est un espoir de compétition, c'est ça, parce qu'il y a quand même beaucoup de collègues qui sont maîtres de conférences et qui méritent absolument d'être promus. On sait bien qu'il y a ce goulet d'étranglement.

M. Crognier.- J'avais une autre question. La façon de départager, en fait, ceux qui sont hors classe et...

Le Président.- Hors classe et classe normale ?

M. Crognier.- Voilà, et classe normale, vont candidater ?

Le Président.- Oui.

M. Crognier.- Et c'est *a posteriori* que vous déterminerez la part des 75 % et 25 % ?

Le Président.- Ça pose un énorme problème parce que, au plan national, en fait, on a soulevé la question. On a posé la question à la DGSIP et ça pose un problème, en réalité, parce que l'objectif est d'avoir un quart de promus classe normale, trois quarts hors classe. Mais on ne peut pas fermer aux classes normales ou hors classe le concours d'aujourd'hui et dans de très nombreuses sections, on a les deux. On a à la fois des hors classe et les classes normales. Donc ça signifie quoi ? Ça signifie qu'on va être confrontés aux résultats de la procédure complexe et l'État nous a dit que l'appréciation de cette proportion un quart trois quarts se fera au plan national et à l'issue des différentes campagnes avec, pour la dernière campagne, peut-être une mesure d'ajustement, qui serait nationale et qui dirait : s'il n'y a pas assez de classes normales par exemple ou s'il n'y a pas assez de hors classe, alors la dernière campagne sera réservée aux classes normales ou hors classe. Voilà où on en est aujourd'hui. Mais il est impossible *a priori* de savoir qui sera promu parmi les hors classe et qui sera promu parmi les classes normales si on respecte la procédure qui doit être suivie en vertu des lignes directrices du MESRI.

M. Crognier.- C'est *a posteriori* que ce sera déterminé.

Le Président.- En principe ça devrait être la dernière campagne, en 2025, qui servira de variable d'ajustement. Peut-être. Parce qu'en fait, là, tout le monde va voler à vue. Luis, oui.

M. Le Moyne.- Oui, j'ai deux questions. La première, justement, c'est 2025 ou 2026 ? Parce que si c'est cinq ans...

Le Président.- En fait, c'est 2025, mais l'État s'est réservé l'année 2026 dans l'hypothèse où certaines promotions qui auront été attribuées n'auraient pas abouti favorablement.

M. Le Moyne.- *Grosso modo*, un recrutement infructueux.

Le Président.- Enfin, ce n'est pas un recrutement, c'est une promotion infructueuse. Donc à ce moment-là, ce volet serait utilisé en 2026.

M. Le Moyne.- Enfin, c'est des recrutements locaux, du coup.

Le Président.- C'est purement local, d'où, dans la procédure, pour éviter les conflits d'intérêts, des éléments qui permettront... d'abord, la procédure est complexe parce qu'elle fait intervenir beaucoup d'acteurs différents, ce qui est un premier moyen d'éviter les conflits d'intérêts, et d'autre part les rapporteurs seront en principe extérieur sur la première phase avant que le CAC soit saisi des propositions, ou du moins des rapports réalisés par les rapporteurs.

M. Le Moyne.- Et la deuxième question, qui n'a rien à voir, c'est juste savoir si une vérification a été faite. Parce qu'évidemment le ministère fait des statistiques nationales, mais est-ce qu'en local, on est sûr qu'il n'y a pas une section aberrante, bourguignon ou bourguignonne ?

Le Président.- Le travail a été fait. On a croisé nos propres statistiques avec celles de l'État et très sincèrement, l'État ne s'est pas trompé, franchement.

M. Le Moyne.- L'État ne se trompe jamais, mais la Bourgogne aurait pu être une petite exception à la règle...

Le Président.- Alors écoute, je te laisse la paternité de tes propos qui sont d'un optimisme encourageant !

M. Le Moyne.- Et puis juste en corollaire, il y a quand même des sections où la part des femmes promouvables est nettement plus importante que d'autres. Est-ce que ça n'aurait pas été un critère pour donner un poste de plus à ces sections-là qu'à d'autres ?

Le Président.- Le principe, ça a été un peu le principe d'une justice distributive. Parce que si on suivait simplement la proportion 60/40, à la limite on aurait pu mettre 13 postes sur une section – j'exagère, ce n'est pas ça. Mais on aurait pu en mettre deux ou trois. Mais je crois qu'il y a une attente générale quelles que soient les disciplines. Donc, voilà. L'année prochaine, d'abord il y aura moins de repyramidage, et d'une. Et d'autre part, évidemment, en principe – on verra parce

qu'il faudra ressaisir le conseil d'administration pour valider les nouvelles règles – en principe, plus on va avancer dans la campagne, plus ce seront les sections déficitaires, et donc éventuellement les mêmes sections que celles qui auront été servies au cours des campagnes des années précédentes qui seront bénéficiaires de ces repyramidages.

M. Le Moyne.- Il y aura quand même un peu de tension dans des sections où il y a beaucoup de promouvables par rapport à des sections où il n'y en a qu'un seul...

Le Président.- Hé oui, mais pour le coup, le critère du nombre de promouvables intervient vraiment à titre très subsidiaire, pour départager les sections, pas *a priori*.

M. Le Moyne.- Merci.

Le Président.- Donc voilà à peu près, je pense qu'on a fait à peu près le tour, Laurence ? Oui, Pascal.

M. Neige.- Oui, je voulais apporter une information. Donc on a eu un débat en conseil académique restreint hier à ce sujet-là, en précisant bien que rien n'était arrêté puisque c'était à ce CA d'aujourd'hui d'arrêter les choses, mais il y a une grande part, en fait, de l'arbitrage qui va se passer maintenant au conseil académique restreint, avec des avis à donner, des rapporteurs à trouver, et donc on a voulu informer les collègues assez rapidement du rôle qu'ils auraient à jouer. Donc j'ai mis beaucoup de garde-fous pour dire qu'on attendait quand même aujourd'hui et que c'était bien aujourd'hui qu'on déclençait les choses au CA. Voilà, le débat s'est plutôt bien passé. Au final, on s'est quand même réjoui d'une mesure qui est plutôt positive, de faire passer des collègues professeurs mais le CACR s'est quand même un peu ému de la complexité, en fait, du décret de la mise en application. Qui nous dépasse, ce n'est pas l'uB.

Et puis le point important, c'est bien de comprendre, c'est le message qu'il faut peut-être faire passer, qu'il s'agit bien d'une mesure individuelle et qu'on n'est pas dans une logique de DOM qu'on peut faire en fin d'année universitaire. Et il n'y a pas de logique de laboratoire ou de composante, ce sera bien une logique d'individus qui candidatent à des postes. Oui. Parce que moi, j'ai eu beaucoup, beaucoup de demandes des laboratoires – c'est normal, c'est moi qui les reçois – et qui m'ont dit « dans mon laboratoire il y a des candidats qui seraient... » j'ai toujours répondu en disant que la notion de laboratoire sera effacée, là. Ce sera vraiment au titre de l'individu, en dehors d'une appartenance à un laboratoire, une composante, un site, peu importe, en fait. Les labos donneront un avis, les composantes donneront un avis, il me semble, Laurence ?

Mme Bronner.- Oui.

M. Neige.- Mais ce que je veux dire c'est qu'il n'y aura pas une fiche de poste, il n'y aura pas d'argument, « on promeut cette personne professeur parce qu'on veut booster un laboratoire, parce qu'en ce moment c'est important », etc. Ça, ça ne pourra pas exister.

Le Président.- Oui. C'est pour ça qu'il n'y a pas de COS, en fait. Il n'y a pas de comité de sélection parce que ce n'est pas une fiche de poste. On ne recrute pas quelqu'un qui répond à une fiche de poste, on promeut quelqu'un qui réunit les critères pour être professeur sur son propre poste. Et donc, constituer un COS, c'était un peu contre nature, parce que ça supposait de choisir des personnes qui sont spécialisées en fonction d'une fiche de poste, mais il n'y a pas de fiche de poste, précisément. Ce n'est pas cette logique-là, c'est une logique de promotion sur un poste déjà existant, en réalité.

M. Neige.- Et donc, tout le monde aura compris qu'il n'aura pas de cascade de postes de maître de conférences derrière.

Le Président.- Oui. Mais en revanche, le poste de professeur subsiste après le départ en retraite, par exemple, ou la mutation. Oui, le poste est transformé de MCF à PR, c'est quand même important. Et c'est soclé, ça, c'est important aussi.

Très bien, est-ce qu'il y a d'autres questions, d'autres...

Alors on passe au vote. Je lis la délibération que nous proposons :

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve la répartition du contingent de promotions internes dans le corps des professeurs d'université pour les maîtres de conférences au titre de l'année 2021 et 2022 (repyramidage).

Y a-t-il des refus de prendre part au vote ? Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Très bien, je vous remercie.

16 voix pour (unanimité)

Le Président.- Merci beaucoup, Laurence. C'est Laurence qui a géré de main de maître la totalité de l'aspect réglementaire, et ce n'était pas facile, franchement.

Mme Bronner.- Et ce n'est pas fini...

Le Président.- Ce n'est pas fini.

Nous pouvons poursuivre les travaux du CA avec les travaux de la CFVU.

Mme Pucéat.- Donc on peut passer aux travaux de la CFVU du 1^{er} mars 2022, avec un premier point sur les travaux de la commission de la pédagogie du 8 février 2022 sur la réforme santé, l'actualisation du processus de sélection PASS / LAS pour l'accès en deuxième année des études de médecine, pharmacie, odontologie, maïeutique et kinésithérapie. Karen, je te laisse la parole ?

V) Travaux de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) du 1^{er} mars 2022

1. Travaux de la commission de la pédagogie du 8 février 2022

a. Actualisation du processus de sélection PASS / LAS pour l'accès en 2^e année des études de Médecine, Pharmacie, Odontologie, Maïeutique ou Kinésithérapie

Mme Fiorentino.- Merci. Bonsoir à tous. Alors donc, rapidement, pour l'actualisation des modalités d'accès en 2^{ème} année des études de santé, pour rappel, cet accès nécessite d'avoir validé, en première session exclusivement, soit la PASS, soit une LAS 1, donc 60 crédits ECTS, plus ces 10 crédits ECTS qui correspondent à une mineure santé, soit une LAS 2, soit une LAS 3 – ce sera pour l'an prochain, la LAS 3.

Pour les étudiants en LAS, le processus de sélection débute lorsqu'ils déposent un dossier de candidature avant la date qui a été fixée par l'UFR de santé, et c'est ce dépôt de candidature qui équivaut à la consommation d'une chance. Pour l'année 2021-2022, le jury de sélection, cette fois, est commun à toutes les filières. Sous réserve de validation, bien sûr, de l'année en première session, les dossiers de candidature de chaque filière sont classés selon le barème déterminé par le jury pour chaque filière et entrent dans le processus de sélection qui commence par les épreuves dites de 1^{er} groupe, qui ouvrent sur une possible admission directe, qui représente au maximum la moitié des places disponibles dans chaque filière. Ce qu'on appelle les épreuves du 1^{er} groupe, en fait, c'est un classement en fonction des résultats obtenus.

Les étudiants de la liste complémentaire sur ces épreuves de 1^{er} groupe non admis directement et les étudiants suivants dans le classement sont invités à participer ensuite aux épreuves orales du 2^{ème} groupe. Pour les étudiants de PASS, un classement des candidats est fait dans chaque filière, en appliquant un barème qui est exposé dans le document explicatif, je n'entre pas dans les détails, chaque UE est affectée d'un coefficient qui varie selon les filières MMOP-K, et pour les étudiants de LAS, les classements constituant les épreuves du 1^{er} groupe reposent d'abord, sur un classement de l'étudiant au sein de la LAS 1, 2 ou 3, sans tenir compte de la mineure santé et ce classement est transformé en une note numérique qui permet de comparer les différentes LAS. Cette note d'interclassement au sein de la LAS est affectée d'un coefficient 5 et à cette note d'interclassement se rajoute celle de la mineure santé, qui est affectée d'un coefficient 3.

La moitié des places disponibles en 2^{ème} année pour chaque filière est pourvue directement par les premiers étudiants de chaque contingent. Donc par exemple, 36 places disponibles en médecine pour les LAS 1, ça veut dire que les 18 premiers des LAS seront admis directement. La note du dernier étudiant admis directement constitue le premier seuil dans la filière considérée, et un deuxième seuil est défini par le jury de chaque filière, en permettant de convoquer un nombre d'étudiants qui doit être supérieur ou égal à une fois et demi le nombre de places restantes. Les étudiants qui ont une note comprise entre le premier et le deuxième seuil sont convoqués pour les épreuves du second groupe, qui sont des épreuves orales. En fait, ce sont deux entretiens de 10 mn chacun. La note de l'épreuve orale est obtenue par la moyenne des deux notes obtenues lors de ces deux entretiens et la note finale qui est utilisée pour le classement des candidats du second groupe, c'est la moyenne des épreuves du premier groupe et des épreuves du deuxième groupe. Le coefficient des épreuves du premier groupe est de 1, le coefficient des épreuves du deuxième groupe est de 2.

Voilà pour une présentation très schématique. Cette actualisation a été adoptée à l'unanimité des membres présents de la CFVU.

Mme Pucéat.- Merci, Karen, y a-t-il des questions, des remarques sur ce point-là ? Non, dans ce cas, je vous propose d'approuver l'actualisation du processus de sélection PASS / LAS pour l'accès en deuxième année des études de

médecine, pharmacie, odontologie, maïeutique ou kinésithérapie pour l'année 2021-2022.

Qui refuse de voter ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Qui vote contre ? Personne. Merci pour cette approbation à l'unanimité.

16 voix pour (unanimité)

Mme Pucéat.- Nous pouvons passer aux attendus pour le dispositif Passerelles.

b. Réforme des études de santé : attendus pour le dispositif Passerelles

Mme Fiorentino.- Outre le PASS et les LAS, il existe une autre modalité d'admission en deuxième année, voire en troisième année des études de santé, c'est le dispositif Passerelles, qui est régi par un arrêté de 2017 qui a été récemment modifié. Ce dispositif permet l'intégration directe d'individus après examen de la recevabilité de leur dossier et passage devant un jury. La recevabilité repose sur la détention d'un diplôme – la liste des diplômes concernés est détaillée dans l'arrêté de 2017 – et une fois cet examen de la recevabilité des dossiers effectué, le jury entendra les candidats et fait part, donc dans le document qui a été déposé sur le *cloud*, de ses attendus en matière de motivation du candidat, de connaissance du fonctionnement des études de la filière choisie, de la capacité, aussi, à reprendre des études très chronophages, de la maturité du projet professionnel suivi. Puis le jury a aussi des attentes en matière d'expression orale et de bienveillance et d'empathie.

Voilà pour l'essentiel. Ce dispositif Passerelles a été adopté à l'unanimité des membres présents de la CFVU.

Mme Pucéat.- Merci, Karen, est-ce qu'il y a des questions ? S'il n'y a pas de question, je vous propose d'approuver les attendus du jury du dispositif Passerelles pour l'accès en 2^{ème} et 3^{ème} année des études de santé, pour la rentrée 2022-2023.

Qui refuse de voter ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Qui vote contre ? Personne. Merci pour cette approbation à l'unanimité.

16 voix pour (unanimité)

Mme Pucéat.- Nous pouvons passer aux travaux de la commission de la vie étudiante du 1^{er} février 2022.

2. Travaux de la commission de la vie étudiante (CVE) du 1^{er} février 2022

Mme Fiorentino.- La CVE s'est réunie le 1^{er} février 2022 pour se pencher sur l'état des associations étudiantes, la délabellisation et demande de validation des points étapes.

Ont d'abord été rappelées les démarches annuelles qui doivent être réalisées pour le maintien de la labellisation. Donc ces démarches sont indiquées sur uB-Link de manière détaillée. Des rappels sont faits d'ailleurs aux associations pour qu'elles satisfassent aux formalités. 24 associations n'avaient pas encore satisfait à ces formalités, donc un courrier leur a été envoyé.

Ont ensuite été examinées deux délabellisations, la délabellisation de l'association ISATmuse, qui n'a plus d'activité et n'a pas satisfait aux démarches

annuelles depuis trois ans. La CVE a rendu un avis favorable à la délabellisation. Et la délabellisation de l'association Personnance, dont la composition du bureau ne correspond plus aux exigences de la charte. Et, là encore, la CVE a rendu un avis favorable à la délabellisation de cette association.

Ont ensuite été examinées des demandes de labellisation, d'abord pour l'association Durablement Bon, qui a pour but de lutter contre le gaspillage alimentaire et la précarité, donc, en réalisant des collectes de fruits et de légumes invendus sur les marchés. La CVE a rendu un avis favorable à la labellisation de cette association.

A ensuite été examinée la demande de [REDACTED]. Là, la présidente de l'association est venue indiquer que cette association a pour vocation de prendre le relais de [REDACTED] pour répondre à des situations d'urgence en mettant en place des actions concrètes, comme [REDACTED]

La commission vie étudiante avait souligné que ces missions étaient surtout celles de la [REDACTED] et qu'il importait donc que cette association ne fasse pas double emploi avec [REDACTED], raison pour laquelle la CVE avait rendu un avis défavorable à la demande de labellisation.

Or du nouveau est arrivé le jour de la CFVU du 1^{er} mars. J'ai été contactée par la responsable [REDACTED]. Le malentendu concernant cette association a été éclairci. En fait, l'association [REDACTED] a été montée à la demande de [REDACTED]. Elle a pour vocation de faciliter le fonctionnement de [REDACTED]. En effet, cette [REDACTED] ne peut pas avoir les facilités dont dispose une association, et notamment le recours à des liquidités, c'est-à-dire débloquer très rapidement quelques dizaines d'euros pour [REDACTED]. Donc le but de cette association est de fluidifier, au contraire, le fonctionnement de [REDACTED] qui va travailler en osmose avec l'association. C'est la raison pour laquelle, exceptionnellement, la CFVU a modifié l'avis de la CVE et a rendu un avis favorable à la demande de labellisation [REDACTED]

Un point d'étape a été réalisé ensuite pour quatre associations. Pour l'association EMI (Electric motorcycle ISAT), la CVE a rendu un avis favorable à la confirmation de labellisation. Pour l'association Gala ESIREM, qui a pour objet l'organisation d'un gala annuel à l'ESIREM, là encore un avis favorable a été rendu à la confirmation de labellisation. Concernant l'association L'atelier, celle-ci n'a pas donné suite à l'invitation au bilan d'étape et n'a pas satisfait aux démarches annuelles en dépit des relances. Il a donc été décidé de la reconvoquer pour un autre bilan d'étape. Et enfin, concernant l'association ADDICT, qui est l'association des étudiants du département Info-Com de l'UFR Lettres, la CVE a rendu un avis favorable à la confirmation de labellisation.

Les travaux de cette commission de la vie étudiante ont donc été adoptés à l'unanimité, avec cette réserve que je vous ai précisée tout à l'heure, c'est-à-dire labellisation de l'association [REDACTED]

Mme Pucéat.- Très bien, merci, Karen. Y a-t-il des questions ? Oui, une question d'Ambre.

Mme Adamiak.- Plus une explication de vote, puisque j'étais jusqu'à présent présidente de la CVE, et j'ai mal au cœur, quand même, de vous dire aujourd'hui que

je vais voter contre un compte rendu de commission que j'ai moi-même tenue, pour plusieurs raisons, et je m'explique. Cela concerne uniquement le point [REDACTED]

Je trouve scandaleux, aujourd'hui, après avoir reçu [REDACTED] suite à la tenue de la commission, pour expliquer, elle souhaitait nous donner davantage d'informations au sujet [REDACTED]. Pour moi, déjà, tout d'abord, ce n'est pas à un personnel de l'université de développer aujourd'hui des associations étudiantes, d'une part.

D'autre part, suite à son mécontentement après notre rencontre, elle se tourne donc vers d'autres VP pour pouvoir faire passer quand même la labellisation de l'association. Donc je tiens à souligner l'inégalité de traitement dans les dossiers déposés auprès de la CVE puisque n'importe quelle autre association étudiante n'a pas la possibilité de se tourner directement vers le VP CFVU pour faire changer le vote des membres de la commission CVE, premièrement.

Je tiens à vous alerter également sur le fait que l'université acceptera donc de labelliser une association qui prône des éléments plus que douteux dans son fonctionnement. C'est ce qui avait été ciblé lors de la CVE. D'une part, le travail dissimulé, parce que le président actuel de l'association n'est autre que [REDACTED], donc qui est employé par l'université, et comme elle l'explique elle-même très bien, c'est pour pouvoir continuer ses missions qu'elle fait dans la journée, un peu plus tard dans la journée auprès des mêmes étudiants. Donc il faut m'expliquer, un moment dans la journée, de 8 heures à 10 heures, elle est payée par l'université dans le cadre [REDACTED] et juste après, elle prend la casquette de présidente [REDACTED]. Et à ce compte-là, on passe vraiment sur du bénévolat. Il y a donc un doublon des missions entre la [REDACTED] et l'association [REDACTED].

Très honnêtement, ce n'est pas moi qui serai inquiétée derrière, c'est plutôt l'université et surtout l'agrément du [REDACTED] de l'université. Je pense qu'aujourd'hui il est nécessaire pour le fonctionnement de certains services, et d'autant plus de certaines associations et je doute que la CFVU soit très contente de perdre son agrément à cause de cela. Doublon avec les autres associations existantes sur le campus, comme [REDACTED] ou [REDACTED], qui sont extrêmement mécontentes puisque [REDACTED] vient reprendre la quasi-totalité de leurs missions quotidiennes, et également les missions de [REDACTED].

D'autre part, il y a un problème financier qui vient se poser puisque, aujourd'hui, une [REDACTED] qui est totalement inexistante parce que, oui, il faut le dire, il faut peut-être commencer par-là, institutionnaliser [REDACTED], parce que, aujourd'hui [REDACTED], comme représentante de [REDACTED], n'a aucune légitimité dans les faits puisqu'administrativement la [REDACTED] n'existe pas à université, parce qu'il n'y a pas eu cette institutionnalisation. Ils ont donc créé, par je ne sais quel moyen une ligne budgétaire [REDACTED], qui est utilisé pour payer [REDACTED]. Je ne pense pas que ce soit l'objet direct de l'argent du service public. Après... c'est une organisation interne. Mais donc, aujourd'hui, on a une [REDACTED] qui administrativement n'est pas existante à l'université et qui, pour autant, gère des enveloppes financières à l'université sur la part CVEC et sur des dotations entreprises pour les reverser sans aucune convention pour l'heure, sans aucune discussion, à une association labellisée par l'université. Je pense qu'il y a une inquiétude à avoir à ce niveau-là et que la Cour des comptes risque d'être extrêmement mécontente à la lecture de tout cela puisqu'on a une justification réellement balbutiante.

Moi, dans ce cadre-là, demain, j'ouvre une crêperie en plein milieu de l'esplanade Érasme et je demande au SHS de me financer les crêpes et je dis que je suis une association étudiante financée par l'université.

Ça, ce sont des choses que j'avais déjà pointées auprès de [REDACTED] Vincent, j'ai eu l'occasion de t'en parler également très rapidement au téléphone suite à la CVE.

Le Président.- Pas à ce niveau de détail, Ambre, pas du tout à ce niveau de détail. Pas du tout.

Mme Adamiak.- Parce que j'ai creusé la question. Ce n'est pas pour accabler la personne en question, mais c'est juste que le comportement, ces derniers temps, m'agace particulièrement, on a quand même une mise en avant de certaines choses sans penser aux conséquences derrière. [REDACTED], je lui ai expliqué en long en large et en travers aujourd'hui toutes les difficultés que la labellisation [REDACTED] présentait. On m'a un peu dit que, aujourd'hui, l'université n'avait pas le choix parce qu'il s'agissait de [REDACTED] des étudiants et qu'il fallait impérativement labelliser [REDACTED] parce qu'elle était nécessaire au fonctionnement de [REDACTED]. Je pense qu'il est préférable, dans un premier temps, de finir de constituer la [REDACTED], dresser son fonctionnement, ses membres, ses limites, son institutionnalisation, de sorte qu'on ait un financement clair et traçable au niveau de l'université avant même de vouloir conventionner une autre association sur le campus qui puisse être relais des missions de la [REDACTED].

Donc je trouve extrêmement déplacé de sa part d'avoir contacté Karen suite à notre rencontre, parce qu'elle a été – des retours que j'en ai eu par la suite par d'autres personnes et non pas elle-même – mécontente des réponses, et d'autre part, je me dis que si aujourd'hui on fonctionne de la sorte, demain ça laisse libre cours à pas mal de dérives au niveau des associations et je pense une fois de plus à ces associations qui n'ont pas eu la chance d'être labellisées, parfois pour des toutes petites choses et qui n'ont pas eu ce type de recours au cours de nos instances.

Moi, très sincèrement, je vais voter contre aujourd'hui, et c'est bien dommage. Cependant, je tiens vraiment, vraiment à vous alerter sur toutes ces difficultés, qui risquent d'être très problématiques par la suite. Comme je vous le dis, moi, je ne serai plus là mais je ne suis pas là non plus pour vous mettre en difficulté. Et toutes ces choses-là, malheureusement, [REDACTED] ne les explique pas parce que d'une part elle ne les comprend pas – elle le dit elle-même, elle ne comprend rien, aujourd'hui, au fonctionnement financier de l'université, elle ne s'en cache pas, quand on lui explique, elle essaye de trouver d'autres moyens pour arriver à ses fins.

Le Président.- Je crois qu'on a compris le propos. Un, d'abord tu ne m'en as jamais parlé en ces termes, c'est le premier point – oui, mais c'est important, parce qu'on propose une délibération qui nécessite, manifestement, d'aller un peu plus en détail dans ce que tu dénonces, à juste titre, je l'imagine. Au moins sur la question du [REDACTED], ça m'inquiète particulièrement.

Sur l'institutionnalisation d'une [REDACTED] qui serait inexistante à l'uB, c'est faux. L'uB peut créer, sans que ce soit marqué dans les statuts, n'importe quel service, et les statuts de l'université de Bourgogne ne comprennent pas l'ensemble des services qui sont internes aux différentes composantes. Donc là-dessus, il n'y a aucune ambiguïté et ça, je m'inscris en faux sur cette analyse administrative.

En revanche, tu soulignes un certain nombre de choses qui appellent des réponses absolument indispensables. Donc ce que je propose, c'est de reporter cette délibération, et pas de voter, parce qu'il y a beaucoup trop de questions que tu poses et qui nécessitent, effectivement, d'aller au fond des choses. Je ne vois pas d'autres choses à dire, parce que là, les bras m'en tombent pour beaucoup de choses, je ne te le cache pas et je crois qu'il faut, on va dire, oui, instruire tout simplement le dossier dans le sens que tu indiques et on y apportera, évidemment, des réponses, pour le coup sincères. Donc je propose de décaler cette délibération. Luis, oui.

M. Le Moyne.- Juste une question qui est bien administrative, mais la labellisation des autres associations qui ne posent pas de problème ne pourrait-elle pas être votée ? Parce que je crois que sur ce sujet-là le conseil d'administration est souverain. Donc on peut, ou pas, voter l'ensemble des travaux ou partiellement.

Le Président.- Oui, tout à fait. Mais comme le propos était exclusivement orienté sur cette association...

Mme Pucéat.- OK. Je vous propose donc d'approuver les propositions de labellisation, reconduction de labellisations et délabellisations d'associations, à l'exception de la labellisation de l'association [REDACTED], qui sera étudiée lors du prochain CA.

Qui refuse de voter ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Qui vote contre ? Personne. Merci pour cette approbation à l'unanimité.

16 voix pour (unanimité)

Mme Pucéat.- Nous pouvons passer au point sur les travaux de la FSDIE.

3. Travaux de la commission FSDIE du 25 janvier 2022

Mme Fiorentino.- La commission a statué sur 13 dossiers de demande de financement, qui sont tous présentés dans le tableau déposé sur le *cloud*. Cinq de ces demandes ont reçu une décision favorable, sachant que la commission FSDIE peut financer à hauteur de 50 % du coût total des projets. Deux des projets ont reçu une décision favorable, mais pour un montant inférieur à ceux demandés. Le montant ne peut excéder 50 % des projets finançables par le FSDIE et il manque en plus des pièces du dossier.

Pour quatre dossiers une décision de report a été prononcée, soit parce que le budget présentait des irrégularités ou qu'il était déséquilibré ou parce qu'il y avait un écart entre les devis et le budget prévisionnel.

Et enfin, deux dossiers ont reçu un avis négatif, c'est Entr'Raid, l'association des étudiants en activités physiques adaptées de l'uB parce qu'il s'agit d'un projet tutoré, ce qui est exclu par le règlement FSDIE, et le projet de l'association PULSACION, de l'association des étudiants en culture, éducation et formation. En effet, il a été relevé qu'aucune demande d'autorisation de l'événement n'a été déposée. Or l'objet du projet qui était la soirée du 3 février faisait partie d'une manifestation qui était interdite à ce moment-là et, entre autres choses, la

commission FSDIE a relevé que le programme n'était pas adressé à des étudiants de l'uB ni à des membres de la communauté universitaire.

Donc les travaux de la commission FSDIE ont été adoptés à l'unanimité.

Mme Pucéat.- Merci, y a des remarques ? Non, dans ce cas-là, je vous propose d'approuver les travaux de la commission FSDIE du 25 janvier 2022 et la ventilation budgétaire des crédits FSDIE accordés aux associations.

Qui refuse de voter ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Qui vote contre ? Personne. Merci pour cette approbation.

16 voix pour (unanimité)

Mme Pucéat.- Nous pouvons passer au dernier point de la CFVU, qui est l'accès en Master 1, calendrier.

4. Accès en Master 1 : calendrier des candidatures pour les candidats nationaux session 2022

Mme Fiorentino.- Comme cela avait été annoncé lors de la dernière CFVU, nous avons enfin pu procéder au vote du calendrier des masters, en précisant les périodes de candidature en M1, et nous avons reçu le 1^{er} mars, donc le jour de la CFVU, la circulaire tant attendue du ministère précisant les bornes. Fort heureusement, on avait été judicieusement inspirés puisque les dates proposées dans le calendrier correspondaient toutes, sauf une qui a été modifiée, à celles précisées dans la circulaire.

Donc nous avons proposé un calendrier avec d'une part une session unique d'examen après le dépôt des candidatures comprenant un début de campagne des candidatures au 25 avril et une fin des candidatures au 16 mai. Donc là, on renouvelle la période de l'an dernier, avec une particularité, une session anticipée possible en raison de particularités qui ont été signalées au PFVU par des composantes comme l'organisation de tests pour une présélection, qui nécessite de faire débiter les opérations au 5 mars, avec une fin des candidatures au 3 avril. Enfin, pour l'examen des dossiers au fil de l'eau, le début de la campagne de candidature proposée est également le 5 mars, ce qui est rendu nécessaire notamment pour le recrutement des alternants, et encore, c'est bien tard, et une fin des candidatures au 20 juin, ce qui correspond au terminus *ad quem* le plus tardif parmi ceux qui étaient demandés par les composantes pour ne pas voter plusieurs dates, et on n'en a retenu qu'une seule, la plus tardive. La réponse aux candidats doit intervenir au plus tard le 24 juin, délai de rigueur, et la clôture de la phase principale des inscriptions est fixée au 8 juillet. Ce calendrier des Masters a été adopté à l'unanimité.

Mme Pucéat.- Merci Karen. Y a-t-il des remarques ? S'il n'y en a pas, je vous propose d'approuver le calendrier des périodes de candidature aux masters 1^{ère} année pour les candidats nationaux et la rentrée 2022-2023.

Qui refuse de voter ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Qui vote contre ? Personne. Merci pour cette approbation à l'unanimité.

16 voix pour (unanimité)

Mme Pucéat.- Et nous pouvons passer au point sur les travaux de la commission de la recherche du 3 mars 2022 avec un premier point sur la campagne BQR 2022, avec la parole à Pascal Neige.

VI) Travaux de la Commission de la Recherche (CR) du 3 mars 2022

1. Campagne BQR 2022 – Programme 2 – Allocations postdoctorales : Attribution des subventions

M. Neige.- Merci, Emmanuelle. Donc, effectivement, premier point sur les allocations postdoctorales. L'université, cette année, comme les années précédentes a ouvert deux positions de contrats postdoctoraux d'un an pour chacune des deux positions et le pré-arbitrage, c'est-à-dire l'analyse des dossiers et la proposition de classement, a été confié au collège doctoral UBFC, comme nous avons fait les années précédentes.

Vous avez donc reçu un document à en-tête d'UBFC qui vous explique les différents critères qui ont été utilisés et la proposition de classement. Cette proposition a été validée par la commission de la recherche à laquelle il est fait référence ici et donc les résultats proposent de donner une allocation doctorale de 12 mois à un projet porté par Laurent Gautier pour le laboratoire TIL et une allocation postdoctorale de 12 mois également à Arnaud Brayard, qui est au laboratoire Biogéosciences.

Dans le document, vous avez des listes d'attente. En fait, il s'agit simplement de pouvoir reporter l'allocation postdoctorale sur les autres projets si jamais les deux premiers n'arrivaient pas à trouver un candidat afin de ne pas perdre la subvention.

Mme Pucéat.- Merci. Y a-t-il des questions ? S'il n'y a pas de question, je vous propose d'approuver l'attribution, dans le cadre de la campagne BQR 2022, de deux allocations aux deux laboratoires classés 1 et 2, ainsi que la liste complémentaire en cas de désistement telle que présentée dans le tableau annexe.

Qui refuse de voter ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Qui vote contre ? Personne. Merci pour cette approbation à l'unanimité.

16 voix pour (unanimité)

Mme Pucéat.- Et nous pouvons passer au deuxième point sur le deuxième appel de la campagne BQR 2022.

2. Deuxième appel de la campagne BQR 2022 – Programme 3 – Recherche en Réseau : attribution des subventions

M. Neige.- Effectivement, donc il s'agit cette fois de l'appel à projets Recherche en Réseau, qui vise à financer des recherches pour des équipes de l'université de Bourgogne en lien avec d'autres équipes qui peuvent être dans l'université ou à l'extérieur, nationales ou internationales, et donc nous avons déjà fait un premier appel à projets, que vous avez vu ici même en CA il y a quelques mois mais qui n'avait pas consommé l'ensemble de l'enveloppe financière, et donc nous avons rouvert l'appel, avec une deuxième session. C'est dû en particulier au

fait que cette année nous avons 100 000 euros à distribuer au lieu de 50 000 les années précédentes parce que nous avons obtenu 50 000 euros de plus en cofinancement dans le cadre d'un dossier déposé au dialogue stratégique de gestion avec le rectorat. Donc avec l'arbitrage qui vous est proposé ici, nous « mangeons » les 100 000 euros complets. Les critères auront été assez classiques, c'est-à-dire que nous avons essayé de favoriser des projets qui ont été bien évalués par les rapporteurs que nous avons sollicités et nous avons également favorisé la diversité des laboratoires, donc on a essayé de ne pas servir plusieurs fois un même laboratoire. Il y a quelques exceptions pour des très gros laboratoires mais il n'y a jamais plus que deux projets pour un seul laboratoire.

Donc vous avez le détail dans le tableau donné, avec le détail des partenaires qui sont liés aux projets, qu'ils soient locaux, nationaux ou internationaux. Et puis un petit détail sur les financements demandés, et la dernière colonne correspond à la proposition de subvention qui, donc, a été adoptée par la commission de la recherche.

Mme Pucéat.- Merci Pascal. Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, je vous propose d'approuver, dans le cadre du deuxième appel de la campagne BQR 2022, l'attribution des subventions pour le programme 3, Recherche en Réseau.

Qui refuse de voter ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Qui vote contre ? Personne. Merci pour cette approbation à l'unanimité.

16 voix pour (unanimité)

Mme Pucéat.- Et nous pouvons passer aux demandes de subventions

3. Demandes de subventions

M. Neige.- Ces demandes de subventions sont des demandes, pour cette fois, à destination du conseil régional de Bourgogne Franche-Comté. Donc la commission de la recherche a donné un avis favorable, évidemment, mais ce n'est pas une surprise puisqu'il s'agit ici de demander des subventions au conseil régional.

Vous avez le détail dans le tableau. Il s'agit le plus souvent de demandes pour l'aide au montage de colloques, signe que la pandémie se calme, au moins en théorie puisque les collègues remontent des colloques et donc ont besoin d'argent pour ça. Il y a également quelques demandes au titre de la CSTI, donc la culture scientifique et d'autres demandes plus particulières en partenariats, attractivité et vie étudiante, et enfin une autre plus particulière au titre d'un appel à projet spécifique cette année à la région sur le bicentenaire de Pasteur.

Voilà, donc à chaque fois vous avez le titre du projet, le détail, le porteur, le laboratoire porteur et un peu de détail de financement, qu'est-ce qui est demandé au conseil régional et quels sont les autres types de financement. Et donc, évidemment, je ne peux qu'encourager ce CA à voter pour cette demande de subvention puisque vous avez compris que nous demandons de l'argent au conseil régional pour pouvoir faire une partie de nos activités.

Et donc la commission de la recherche, mais je crois que je l'ai dit, a donné un avis favorable à l'ensemble de ces demandes et elles sont, je le précise également, hors appel à projets phasé au conseil régional, elles sont au fil de l'eau. Donc nous n'avons pas, ici, à classer ces différentes demandes. Elles sont

expertisées au conseil régional au fur et à mesure qu'elles arrivent au conseil régional.

Mme Pucéat.- Merci Pascal. Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, je vous propose d'approuver les demandes de subventions déposées auprès de la région Bourgogne Franche-Comté.

Qui refuse de voter ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Qui vote contre ? Personne. Merci pour cette approbation à l'unanimité.

16 voix pour (unanimité)

Point B : Points adoptés sans débat (sur demande, les points peuvent faire l'objet d'un débat)

VII) Tarifs, subventions et dons – Catalogue des ouvrages des EUD – Conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne

Mme Pucéat.- Il reste maintenant les points adoptés sans débat, sauf sur demande, bien sûr, d'un administrateur, avec un premier point sur les tarifs, subventions et dons, catalogue des ouvrages des EUD, sorties d'inventaire, conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne.

Vous avez reçu les nombreux tableaux en amont de ce conseil et donc je vous propose d'approuver les tarifs, subventions et dons, le catalogue des ouvrages des EUD, les sorties d'inventaire, les conventions et les contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne, sauf si bien sûr il y a des questions, mais je n'en ai pas reçu en amont.

Qui refuse de voter ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Qui vote contre ? Personne. Merci pour cette approbation.

16 voix pour (unanimité)

VIII) Compte rendu des marchés passés en 2021 – Compte rendu des contrats et conventions hors subvention

Mme Pucéat.- Et nous devons ensuite prendre acte du compte rendu des marchés passés en 2021, que vous avez reçu en amont et prendre acte également du compte rendu des contrats et conventions hors subvention, puisque vous les avez reçus séparément, ce sont deux points différents. Et nous avons terminé avec l'ordre du jour.

Le Président.- Très bien, il nous reste un tout dernier point, on a rattrapé un peu de temps sur cette fin d'ordre du jour. Y a-t-il des questions diverses ? Non ? C'est bon ? Très bien, merci beaucoup pour ce CA un petit peu plus long que d'habitude, mais qui était extrêmement intéressant. Je vous souhaite une bonne fin

de journée, et on se revoit, je crois, au mois de mai, maintenant, parce qu'il n'y a pas de CA au mois d'avril en raison notamment des vacances d'avril.

Merci à vous, bonne soirée, à bientôt.

- - - - -

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h)

Le Président



Vincent THOMAS